



RAPPORT
ANNUEL

2011

2011

RAPPORT
ANNUEL

Sommaire

Message du Comité de Direction

1. Présentation de la S.A. AQUAWAL	7
Objet social	
Composition du capital	
Sociétés associées	
Organes de Gestion	
Personnel	
Commissaire-Reviseur	
Commission d'Avis	
Organigramme	
2. Rapport de gestion	15
3. Rapport d'activités des Commissions	23
Commission I « Production »	24
Commission II « Distribution »	27
Commission III « Assainissement »	28
Commission IV « Administration et Finances »	30
Commission V « Communication et Relations publiques »	32
Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture »	33
4. Service études	35
5. Communication et sensibilisation	39
6. Convention-cadre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA)	45
7. Représentations extérieures et Accords de partenariat	49
8. Rapport financier	53
9. Bilan et compte de résultats	57
10. Rapport du Commissaire-Reviseur	63

Message du Comité de Direction

Durant l'année écoulée, la S.A. AQUAWAL a consolidé son rôle de fédération professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie.

L'année 2011 a été marquée notamment par un renouvellement de ses organes de gestion et de sa présidence.

Soulignons à cette occasion l'implication et la grande disponibilité du Président sortant, Monsieur Roger HUSSON.

Le Président actuel, **Monsieur Claude TELLINGS**, Directeur général de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (AIDE), représentant du secteur « Assainissement », et les nouveaux organes de gestion ont souhaité poursuivre, et même intensifier, les orientations définies par leurs prédécesseurs quant au positionnement d'AQUAWAL et son ouverture vers les autres interlocuteurs de la société civile. Ils lui ont également confié des missions nouvelles en termes de collaboration et de représentation du secteur hors Wallonie. Citons à titre d'exemples la signature d'une Charte de concertation avec le secteur carrier, l'implication d'AQUAWAL dans divers groupes de travail au niveau européen, les nombreux contacts noués avec l'Administration de l'Environnement flamande (VMM) et l'Association du secteur de l'eau en Flandre (AquaFlanders).

Le Comité de Direction a également voulu qu'AQUAWAL poursuive et diversifie sa politique de communication et de sensibilisation vers divers publics-cibles : consommateurs, jeune public, milieux professionnels, mandataires et agents communaux. Ce qui s'est traduit notamment par l'organisation avec succès d'une troisième édition des « **Assises de l'eau en Wallonie** », la mise en place d'un cycle de conférences-débats avec, en parallèle un concours adressé aux adolescents de 5^{ème} et 6^{ème} années du secondaire dans le cadre du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, ...

Afin de renforcer la visibilité du secteur en général et dans un esprit de totale transparence, les instances d'AQUAWAL ont marqué leur accord pour la publication pour la première année du rapport « **Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie – Rapport 2010** », de même que la mise en ligne d'une version téléchargeable en anglais du document. Cet outil, fruit du travail d'AQUAWAL, s'est imposé comme la référence du secteur en matière de statistiques.

Suite à sa campagne d'affiliation relancée en 2010, AQUAWAL a eu l'opportunité d'accueillir, durant l'année 2011, un nouvel associé : **le service des eaux de la Commune de Waimes**.

Au cours de cette année, quatre nouveaux administrateurs ont été désignés : il s'agit de **Monsieur Alain PALMANS** (Directeur général - CILE), **Monsieur Philippe LIBERTIAUX** (Directeur du service de la distribution d'eau – INASEP), **Monsieur Daniel DESSILLY** (Directeur bureau d'études et réalisations – IDEEA) et **Monsieur Michel CORNELIS** (Vice-Président du Comité de Direction – SPGE). Remercions à juste titre les administrateurs sortants pour le travail réalisé : Monsieur Philippe BRASSART (Directeur Service exploitation – IDEEA) et Monsieur Michel LEJEUNE (Directeur adjoint – AIVE).

Remercions également, par la même occasion, Monsieur Guy HENRY, ancien Directeur de l'AIEM, admis à la retraite, pour l'important travail réalisé pendant de nombreuses années au sein de la Commission II « Distribution » d'AQUAWAL.

Soulignons aussi le travail majeur qui a été mené au sein des Commissions de travail d'AQUAWAL, véritable épine dorsale de la société, par les membres du personnel de ses sociétés associées dont l'objectif premier vise l'amélioration constante de la qualité du service proposé aux consommateurs. De nombreux domaines de réflexion ont été couverts et nous vous invitons à en prendre connaissance grâce à ce Rapport annuel qui tente d'en donner la meilleure illustration possible.

Le Comité de Direction souhaite également mettre en évidence le dynamisme, la flexibilité et l'esprit d'équipe qui animent la structure permanente d'AQUAWAL. Au travers de celle-ci, AQUAWAL, toujours présente depuis plus de 26 ans au service de ses sociétés associées, répondra aux attentes du secteur et continuera à œuvrer pour le maintien d'une gestion publique forte et durable du patrimoine hydrique wallon.

Le Comité de Direction

PRÉSENTATION
T DE LA S.A.
AQUAWAL

Objet social (Article 3 des statuts)

- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société ;
- Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre ;
- Apporter son expertise technique auprès de ses membres et autorités ;
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (SPGE), conformément à l'article 7 du Décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une SPGE et des autres structures que la SPGE est habilitée à créer ;
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau ;
- Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.

Composition du capital (Situation arrêtée au 31/12/2011)

Associés	Parts E		Parts M		Parts F	TOTAL	
	E1	E2	M1	M2			
AIEC			1			1	0,02%
AIEM			1			1	0,02%
CIESAC			1			1	0,02%
CILE			1.273			1.273	20,44%
IDEN			1			1	0,02%
IECBW	5					5	0,08%
Régie des Eaux de Chimay	1					1	0,02%
Régie des Eaux de Saint-Vith			1			1	0,02%
Service des Eaux de Burg-Reuland			1			1	0,02%
Service des Eaux de Limbourg			1			1	0,02%
Service des Eaux de Rochefort			1			1	0,02%
Service des Eaux de Theux			1			1	0,02%
Service des Eaux de Trois-Ponts			1			1	0,02%
Service des Eaux de Waimès			1			1	0,02%
SWDE	1.043		1.308			2.351	37,75%
Vivaqua	1		1			2	0,03%
IDEA	7	344				351	5,64%
INASEP			1	383		384	6,17%
AIDE				745		745	11,96%
AIVE				307		307	4,93%
IBW		224				224	3,60%
IGRETEC				327		327	5,25%
IPALLE		245				245	3,93%
SPGE					1	1	0,02%
TOTAUX	1.057	813	2.594	1.762	1	6.227	100,00%
	1.870		4.356		1		

Parts M :

Bassins hydrographiques Meuse - Rhin - Seine

Parts E :

Bassin hydrographique Escaut

Parts F :

Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages

Parts 1 :

Producteurs-distributeurs d'eau

Parts 2 :

Organismes d'assainissement agréés

Juin 2011 :

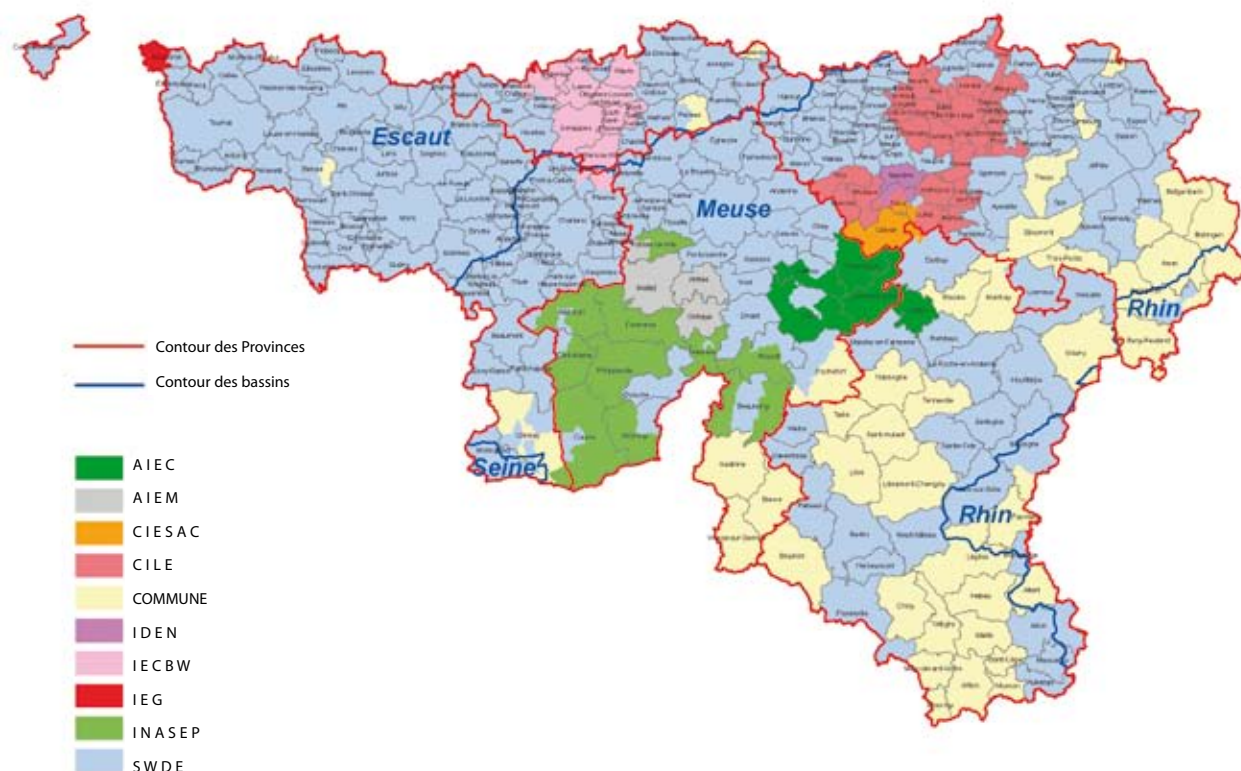
Cession d'une part sociale (M1) de la SWDE au Service des Eaux de Waimès

Sociétés associées

PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS D'EAU

 AIEC Association Intercommunale des Eaux du Condroz Rue des Scyoux, 20 B-5361 SCY	 IDEN Intercommunale des Eaux Nandrin-Tinlot et environs Rue de Dinant, 51 B-4557 SCRY (TINLOT)	 Service des Eaux de la Commune de Limbourg Avenue Victor David, 15 B-4830 LIMBOURG
 AIEM Association Intercommunale des Eaux de la Molignée Rue Estroit, 39 B-5640 METTET	 IECBW Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon Rue Emile François, 27 B-1474 GENAPPE (WAYS)	 Service des Eaux de la Commune de Rochefort Place Albert I ^{er} , 1 B-5580 ROCHEFORT
 CIESAC Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier Rue de la Source, 10 B-4560 CLAVIER	 INASEP Intercommunale Namuroise de Services Publics Parc Industriel Rue des Viaux, 1b B-5100 NANINNE	 Service des Eaux de la Commune de Theux Place du Perron, 2 B-4910 THEUX
 CILE Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux Rue du Canal de l'Ourthe, 8 B-4031 ANGLEUR	 Régie des Eaux de Chimay Grand-Place, 13 B-6460 CHIMAY	 Service des Eaux de la Commune de Trois-Ponts Route de Coq, 58 B-4980 TROIS-PONTS
 IDEA Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre Rue de Nimy, 53 B-7000 MONS	 Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke Sankt Vith) Friedensstraße, 19 B-4780 SAINT-VITH	 Service des Eaux de la Commune de Waimes Place Baudouin, 1 B-4950 WAIMES
	 Service des Eaux de la Commune de Burg-Reuland Thommen, 64 B-4791 BURG-REULAND	 SWDE La Société wallonne des eaux Rue de la Concorde, 41 B-4800 VERRIERS
		 Vivaqua Boulevard de l'Impératrice, 17-19 B-1000 BRUXELLES

Sociétés de distribution d'eau en Wallonie (janvier 2012)



ORGANISMES D'ASSAINISSEMENT AGREES (OAA)



AIDE

Association Intercommunale pour
le Démergement et l'Epuraton
des Communes de la Province de
Liège
Rue de la Digue, 25
B-4420 SAINT-NICOLAS (LIEGE)



AIVE

Association Intercommunale pour
la protection et la Valorisation de
l'Environnement
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
B-6700 ARLON



IBW

Intercommunale du Brabant
Wallon
Rue de la Religion, 10
B-1400 NIVELLES



IDEA

Intercommunale de
Développement Economique et
d'Aménagement de la Région
Mons-Borinage-Centre
Rue de Nimy, 53
B-7000 MONS



IGRETEC

Intercommunale pour la Gestion
et la Réalisation d'Etudes
Techniques et Economiques
Boulevard Mayence, 1
B-6000 CHARLEROI



INASEP

Intercommunale Namuroise de
Services Publics
Parc Industriel
Rue des Viaux, 1b
B-5100 NANINNE



IPALLE

Intercommunale de Propreté
Publique du Hainaut Occidental
Chemin de l'Eau vive, 1
B-7503 FROYENNES

ORGANISME DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES



SPGE

Société Publique de Gestion de
l'Eau
Avenue de Stassart, 14-16
B-5000 NAMUR

Organismes d'assainissement agréés en Wallonie (janvier 2012)



Organes de Gestion

(au 31/12/2011)

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président :

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

1^{er} Vice-Président :

M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

2^{ème} Vice-Président :

M. M. DEBOIS (IGRETEC)

Membres :

M. B. ANTOINE (AIVE)

M. Ph. BOURY (SWDE)

M. M. CORNELIS (SWDE)

Mme C. DECAMPS (IDEA)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. D. DESSILLY (IDEA)

M. C. DOMINIQUE (INASEP)

M. A. GILLIS (IECBW)

M. M. GOFFIN (CILE)

Mme I. JEURISSEN (SWDE)

M. O. LAGNEAU (Vivaqua)

M. P. LEURIS (IBW)

M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. J.-Cl. NIHOUL (SWDE)

M. A. PALMANS (CILE)

M. A. SERVAIS (Régie des Eaux de Saint-Vith)

M. E. SMIT (SWDE)

M. A. TABART (SWDE)

Comité de Direction

Président :

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

1^{er} Vice-Président :

M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

2^{ème} Vice-Président :

M. M. DEBOIS (IGRETEC)

Membres :

M. B. ANTOINE (AIVE)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. A. GILLIS (IECBW)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. A. PALMANS (CILE)

M. E. SMIT (SWDE)

Personnel

Directrice :

Mme S. VERTONGEN

Assistante de direction :

Mme Ch. CELLIER

Conseillers scientifiques :

M. C. PREVEDELLO

Mme C. RAMELOT

Assistante administrative :

Mme F. MERENNE

Commissaire-Reviseur

SPRL Jean-Marie DEREMINCE

Commission d'Avis

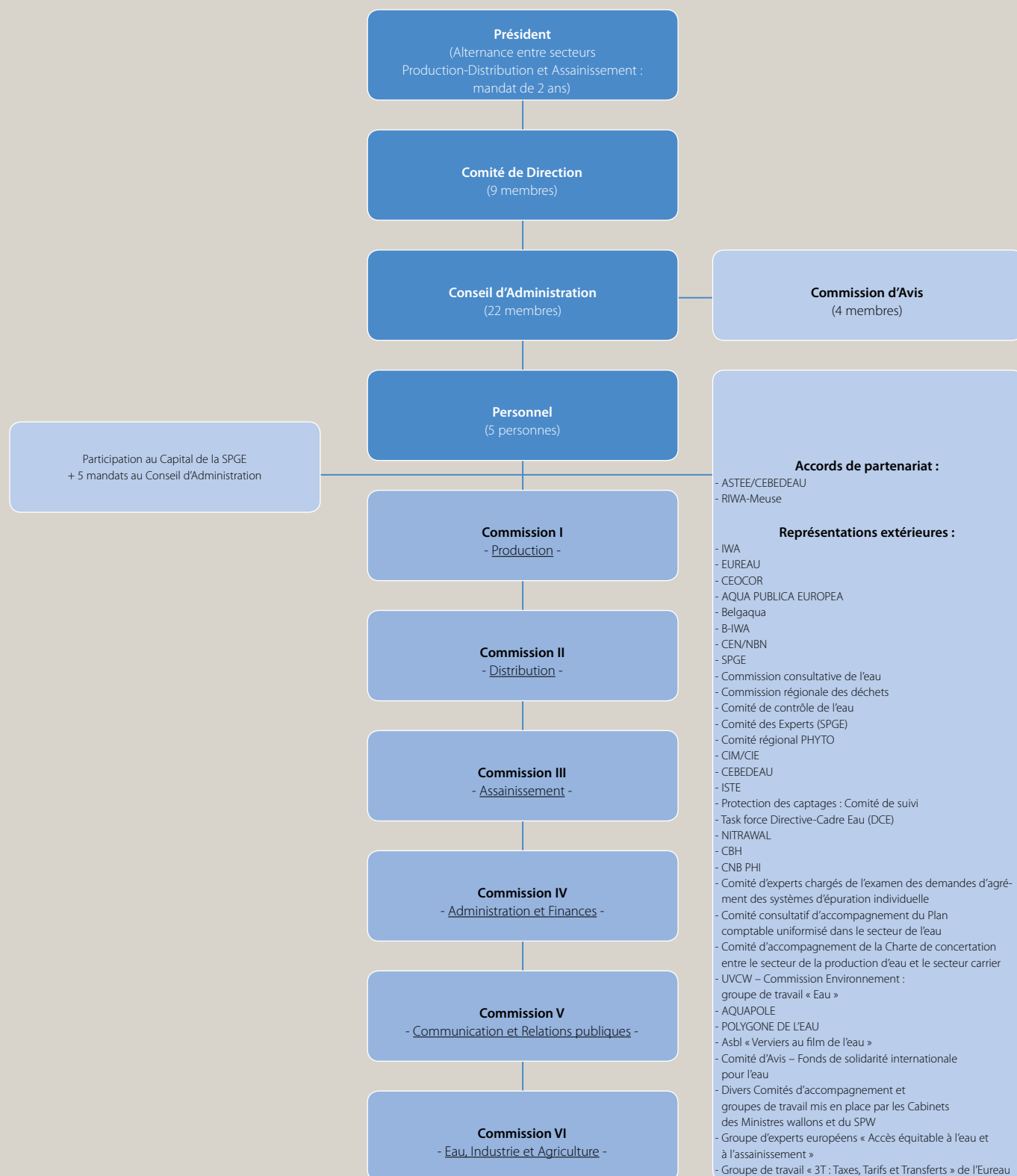
Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)

M. R. MASSON (IECBW)

M. J.-Fr. MINET (IGRETEC)

M. Y. PETIT (INASEP)

Organigramme



RAPPORT
DE GESTION

2



L'année 2011 fut une année charnière pour la S.A. AQUAWAL. En effet, de nombreux projets ont été concrétisés et un renouvellement de ses organes de Gestion : Présidence, Vice-Présidence, Comité de Direction et Conseil d'Administration est intervenu. En outre, l'étude de consultance relative au positionnement d'AQUAWAL comme Fédération professionnelle du secteur est arrivée à son terme. Des décisions interviendront dans le courant de l'année 2012 en vue de concrétiser les orientations nouvelles qui seront décidées par les organes de Gestion.

Le 10 juin s'est déroulée l'Assemblée générale ordinaire d'AQUAWAL sur le bateau «Belrive» amarré au pied de la Citadelle à Namur.

Pour l'occasion, AQUAWAL a reçu comme orateur Madame Ingeborg LIMBOURG (Analyste de données, Vlaamse Milieumaatschappij - VMM) qui a présenté un exposé intitulé : « **La mise en évidence du régulateur d'eau en Flandre** ». Au cours de l'Assemblée générale, un renouvellement des membres du Conseil d'Administration est intervenu. Le Conseil d'Administration a procédé à la désignation du nouveau Président d'AQUAWAL représentant le secteur assainissement, Monsieur Claude TELLINGS, ainsi qu'à la nomination des 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents, respectivement Monsieur Eric VAN SEVENANT et Monsieur Marc DEBOIS, et des membres du Comité de Direction.

Durant l'année 2011, AQUAWAL a organisé, en partenariat avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie et avec le soutien de la Wallonie, **la troisième édition des Assises de l'eau en Wallonie**.

Cette manifestation a eu lieu le mercredi 16 mars 2011 au complexe cinématographique Acinapolis de Jambes, en présence du Ministre de l'Environnement et du Représentant du Ministre des Pouvoirs locaux.

Les exposés présentés lors de cette matinée d'information se sont articulés autour des thématiques telles que : « Qualité de l'eau potabilisable et de distribution en Wallonie », « Gestion de la ressource et financement du secteur », « Fonds social de l'eau en Wallonie, évolution et perspectives », « Service public d'assainissement autonome (SPAA) ». A noter que l'ensemble des exposés ont été agrémentés par la présentation de cas pratiques afin d'illustrer les propos des orateurs de manière concrète.

Cette manifestation fut l'occasion pour AQUAWAL de présenter son « **Guide pratique à l'usage des Communes relatif à l'Assainissement des eaux usées** », élaboré en collaboration avec l'UVCW et la SPGE. Ce document (dont une première mise à jour a eu lieu au mois de juillet 2011) regroupe de nombreuses informations et conseils pratiques pour améliorer l'application au quotidien pour les collectivités locales, de la législation en matière d'eau.

En parallèle, un concours a été organisé permettant à la Commune de Gedinne de remporter un « Biofiltre » offert par Phytofar, l'Association belge de l'Industrie des produits de protection des plantes.

Quelque 300 participants ont assisté à ce colloque dont des représentants de 51 communes wallonnes, des contrats de rivière, du secteur privé, des autorités ministérielles et administratives de Wallonie.

Vu le succès récurrent de cette organisation, les instances d'AQUAWAL ont décidé de pérenniser la manifestation et une quatrième édition des Assises sera organisée dans le courant de l'année 2012 sur la thématique suivante : « **L'utilisation des ressources alternatives en eau par les ménages : aspects environnementaux, sanitaires, techniques et socio-économiques** ».

En tant que membre fondateur de l'Asbl « Verviers au Film de l'Eau », AQUAWAL a collaboré, au mois de mars 2011 à la Semaine Universelle de l'Eau et du Climat (SUEC) qui s'est déroulée à Verviers.

AQUAWAL a poursuivi sa collaboration avec le secteur carrier, qui a abouti le 21 février 2011 **à la signature officielle dans ses locaux, en présence du Ministre de l'Environnement, d'une Charte de concertation entre le secteur de la production-distribution d'eau et le secteur carrier** représenté par la Fédération des Industries Extractives de Belgique (FEDIEX) et l'Asbl Pierres et Marbres de Wallonie.

Une annexe à cette Charte a également été rédigée par la suite et s'intitule : « **Cahier des charges minimal d'informations à présenter en appui d'une première présentation d'un projet d'extraction par un carrier au(x) producteur(s) d'eau exerçant des activités à proximité du projet** ».

Suite à sa campagne d'affiliation relancée en 2010, AQUAWAL a eu l'opportunité d'accueillir durant l'année 2011 un nouvel associé : **le Service des Eaux de la Commune de Waimes**.

AQUAWAL a continué d'être associée directement aux discussions qui se sont poursuivies au sein de la Task Force DCE dont la mission est d'encadrer, d'orienter et de coordonner les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'eau et notamment la réflexion menée sur la mise en place d'un schéma d'exploitation des ressources à l'échelle de la Wallonie.

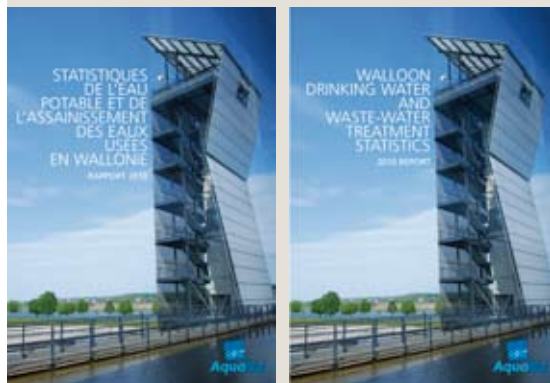
Au cours de l'année 2011, les instances d'AQUAWAL ont marqué leur accord pour l'impression papier pour la première fois du Rapport « **Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie - Rapport 2010** », de même que la mise en ligne d'une version téléchargeable en langue anglaise du document.

Un communiqué de presse a été rédigé pour annoncer cette publication qui a rencontré un large écho dans de nombreux médias.

Au vu du succès de cette publication, les instances d'AQUAWAL ont décidé de pérenniser cette action pour les années futures, de même que le téléchargement de cette brochure en langue anglaise et allemande.

AQUAWAL a poursuivi sa collaboration aux travaux relatifs à la mise en œuvre du Décret du 30/04/2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau et à la mise en place d'une Charte wallonne pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public.

Au cours de l'année 2011, des membres du Comité de Direction ont rencontré des Représentants des Entreprises Wallonnes de l'Eau (EWE), Monsieur RÖMGERS (Directeur de la Riwa-Meuse), Madame LE STRAT (Présidente d'Aqua Publica





Europea), Monsieur WAUTHIER (Wallonie Bruxelles International),...

Sur demande de la Commission Environnement, Aménagement du Territoire et Mobilité du Parlement wallon, AQUAWAL a présenté devant ses membres pour la première fois le 1er mars 2011 son Rapport d'Activités – Année 2009.

AQUAWAL a répondu à diverses autres sollicitations et a participé activement à de nombreuses manifestations dans le courant de l'année 2011 : échange d'informations avec AquaFlanders par rapport à l'expérience nouvelle en matière de tarification de l'eau, journée d'étude de la CSC, rencontre franco-belge sur la tarification progressive de l'eau,...

Elle a également étendu son champ d'activités en participant notamment à divers groupes de travail européens :

- Sur demande du Service Public de Wallonie, au groupe de travail « **Accès équitable à l'eau et à l'assainissement** » (réunions des 27 et 28 janvier / 31 mars et 01 avril à Paris), dont l'objectif est l'élaboration d'un Guide de bonnes pratiques sur les mécanismes qui favorisent l'accès à l'eau pour les plus pauvres ainsi que pour les populations socialement exclues. Ce Guide a été présenté au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui s'est tenu du 12 au 17 mars 2012 à Marseille. Toujours dans le cadre de ce groupe de travail, au workshop « **On equitable access to water and sanitation, challenge, good practice and lessons learned** » qui s'est déroulé les 4 et 5 juillet à Genève,
- Au groupe de travail « **3T : Taxes, Tarifs et Transferts** » qui s'est déroulé à Porto le 29/09 et dont l'objectif, dans le cadre du Forum Mondial de l'Eau, a été de mettre à jour les pistes permettant de mieux gérer les Services d'eau et d'assainissement en Europe et de promouvoir les partenariats « publics – privés ».

AQUAWAL a également contribué à l'élaboration de « positions paper » à destination de la Commission Européenne :

- « Blueprint to safeguard europe's water ressources »;
- « Water efficient Europe : every drop counts »;
- et « Water efficiency in Buildings ».

Suite à la sollicitation du CEBEDEAU dans le cadre de l'accueil d'une délégation congolaise, AQUAWAL a assuré une présentation du secteur de l'eau en Wallonie.

Et sur demande de la SPGE dans le cadre de l'accueil d'une délégation marocaine, AQUAWAL a également présenté le secteur de l'eau en Wallonie, la sensibilisation aux questions environnementales et la politique de communication du secteur.

En matière de communication et de sensibilisation, l'année 2011 a vu la concrétisation des projets suivants :

- l'organisation avec ses associés d'un cycle de conférences-débats « **Hydrotour, aux sources de l'espoir** » à destinations des adolescents de 5^{ème} et 6^{ème} années secondaires et au lancement du concours « Cap sur Marseille » dans le cadre du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille,
- l'organisation de la représentation wallonne du secteur « eau » au Forum Mondial de l'Eau de Marseille par la préparation d'un side-event « **Coopération actuelle et à venir entre la Wallonie et les pays du Sud en matière de gestion de l'eau potable et des eaux usées** » qui s'est déroulé le mercredi 14 mars 2012,

- l'organisation, en partenariat avec le Ministre de l'Environnement et les contrats de rivière, de la Quinzaine de l'eau qui s'est déroulée du 16 au 30 mars 2011,
- la publication par le Service public de Wallonie de son calendrier 2011 (Walcome) afin de fournir de nombreux conseils quant à la bonne utilisation de l'eau du robinet,
- la préparation d'un calendrier scolaire dont la parution est prévue au mois de septembre 2012,
- la promotion du Dossier pédagogique « **Bon voyage, l'eau** » et sa version allemande « **Wenn das Wasser auf Reisen geht !** »,
- la mise à jour permanente du site internet,
- l'envoi des lettres d'informations « **L'ECH2O** ».

Par ailleurs, durant l'année 2011, les organes de Gestion se sont réunis à **cinq reprises** pour le Comité de Direction et à **six reprises** pour le Conseil d'Administration.

Ces réunions ont permis d'assurer notamment :

- Le suivi des Convention d'études :
 - La Convention relative à la mise à disposition de l'expertise d'AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau en ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau,
 - La Convention relative à l'évaluation des modalités actuelles des demandes d'avis liées à une augmentation du prix de l'eau par les distributeurs,
 - Et de manière générale, les projets de Conventions ou d'études futures.
- L'examen de divers textes légaux et réglementaires et notamment :
 - La révision de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,
 - L'arrêté Ministériel du 29/09 relatif à l'échantillonnage des métaux et aux mesures concernant les raccordements en plomb dans l'eau de distribution,
 - L'avant-projet de Décret modifiant divers Décrets concernant les compétences de la Wallonie,
 - Les trois avant-projets d'arrêtés du Gouvernement wallon suivants :
 - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial lorsque la surface est inférieure ou égale à 100 m² ou la profondeur inférieure ou égale à 40 cm, utilisant exclusivement le chlore comme procédé de désinfection de l'eau,
 - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial, lorsque la surface est inférieure ou égale à 100 m² ou la profondeur inférieure ou égale à 40 cm utilisant un procédé de désinfection autre que le chlore ou en combinaison avec du chlore et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées,
 - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation

couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial lorsque la surface est supérieure à 100 m² et la profondeur supérieure à 40 cm.

- Le Décret du 15 décembre 2011 contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012,
 - L'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives au forage et à l'équipement de puits destinés à une future prise d'eau souterraine et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement,
 - L'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à l'étude d'incidences et des installations et activités classées.
- Et le suivi des dossiers suivants :
- La gestion administrative, financière, ainsi que la répartition la supervision des Commissions de travail entre les membres du Comité de Direction et l'actualisation des représentations extérieures d'AQUAWAL,
 - Les travaux des Commissions de travail et des groupes de travail annexes,
 - Le renouvellement des organes de Gestion et membres de la Commission d'avis,
 - La modification du Règlement d'ordre intérieur,
 - La création de divers supports et la réimpression de brochures,
 - La collaboration dans la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA) et la répartition du temps de travail des collaborateurs d'AQUAWAL dans la Convention-cadre,
 - Les travaux du Conseil d'Administration, des Commissions et groupes de travail de l'Eureau et de l'Intergroupe parlementaire « Eau »,
 - La demande de création d'un volet « Ressources humaines » au sein de la Commission IV « Administration et Finances »,
 - L'examen et l'approbation des fiches techniques élaborées par la Commission II « Distribution » relatives aux marchés de fournitures et de travaux et la question de l'organisation de ce travail,
 - La préparation de l'Assemblée générale ordinaire,
 - Le dossier « Réforme des Intercommunales »,
 - Les nouvelles adhésions d'AQUAWAL,
 - Les différents communiqués de presse d'AQUAWAL : « **AQUAWAL, FEDIEX et PIERRES & MARBRES DE WALLONIE signent une Charte de concertation** » 21/02/11, « **La Wallonie place les communes au centre de sa politique de l'eau - Assises de l'eau 2011** » 16/03/11, « **Une consommation d'eau de distribution publique qui diminue et une épuration des eaux presque terminée** » 20/04/11, « **Je jardine malin !** » 04/05/11, « **L'eau du robinet : si « mauvaise » que ça ... ?** » 08/06/11, « **Des adolescents wallons partent à la découverte de l'eau potable et de ses enjeux dans le monde...** » 11/10/11, « **Pas de problème d'approvisionnement en eau potable en Wallonie** » 17/11/12,
 - Les travaux de la Commission Environnement de l'UVCW et spécifiquement le groupe de travail « Eau »,
 - Le dossier relatif au service de médiation intercommunale du Service Public de Wallonie,



- La proposition du VEWIN relative à l'International Benchmarking exercice IB 2010,
- La représentation et la cotisation d'AQUAWAL à Aqua Publica Europea,
- Les travaux du Fonds de solidarité internationale pour l'eau,
- La désignation du représentant d'Assuralia au sein de la Commission IV « Administration et Finances » (Objet : Sécurité) et la désignation d'un nouveau coordinateur des travaux,
- Le livre vert sur la modernisation de la politique de l'Union européenne en matière de marchés publics « **Vers un marché européen des contrats publics plus performants** »,
- Les travaux du Comité de suivi de l'Accord de partenariat AQUAWAL / RIWA-MEUSE,
- La proposition de réalisation d'audits internes croisés entre les sociétés associées,
- L'actualisation du protocole d'accord relatif aux déplacements des conduites d'eau dans le cadre des dossiers SPGE,
- Le colloque organisé le 18/10 par AquaFlanders à l'attention des Villes et Communes flamandes,
- Le taux de fréquentation du site internet d'AQUAWAL,
- Le Contrat de Gestion 2011-2016 entre le Gouvernement wallon et la SPGE,
- La mise en place d'un groupe de travail d'experts de référence « Pesticides »,
- Le suivi de l'entrevue avec les représentants des Entreprises Wallonnes de l'Eau (EWE),
- La préparation des 3^{ème} et 4^{ème} éditions des Assises de l'eau en Wallonie,
- Les prescriptions techniques de réfection et de remblayage de la voirie et le courrier au Ministre des Pouvoirs locaux,
- L'examen de la problématique des lingettes humides et la proposition de collaboration AQUAWAL / COPIDEC pour la mise en place d'une campagne de sensibilisation du grand public,
- Les réunions en collaboration avec la SPGE et le Service Public de Wallonie relatives :
 - à la problématique de remboursement du CVA aux agriculteurs respectant les conditions d'exemption,
 - et la procédure de régularisation du CVA auprès des entreprises soumises à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles.
- La coordination des travaux du groupe de travail « AQUAWAL, secteur carrier et Service Public de Wallonie »,
- L'élaboration et la mise à jour du Guide pratique à l'usage des communes et relatif à l'assainissement des eaux usées,
- Le projet d'affiliation au centre européen des employeurs et des entreprises fournissant des services publics (CEEP),
- La désignation d'un nouveau Président de la Commission V « Communication et Relations publiques »,
- Le fonds social de l'eau et les propositions de modification de la législation,
- Les perspectives d'évolution future de Belgaqua,
- Le Décret « Délinquances environnementales » et la possibilité pour les Intercommunales de confier le pouvoir d'agent constatateur à leur personnel,
- Les projets de courriers à Monsieur ADAM (SPAQuE) et Monsieur DELBEUCK (DGO3) relatifs à la mise en place

d'un projet de procédure d'intervention en cas d'incident « polluant » proche d'un ouvrage captant de distribution publique,

- La relance de la collaboration avec l'ASTEE par rapport à l'Accord de partenariat existant entre les deux structures,
- Sur demande du Cabinet du Ministre de l'Environnement, l'élaboration d'un avis relatif à l'analyse de l'opportunité d'un maintien d'une gestion publique forte dans la distribution d'eau en Wallonie par rapport à l'avantage d'une ouverture à la concurrence sectorielle.

Une présentation aux membres du Conseil d'Administration des travaux des Commissions de travail par les Présidents desdites Commissions couvrant l'année 2011 s'est tenue le 31 mars. A cette occasion, ont été associés les représentants d'AQUAWAL via Belgaqua aux Commissions EU II « Eaux usées » et EU III « Législation et économie » de l'EUREAU. Une présentation des conventions en cours et des travaux relatifs au PGDA a également eu lieu.

Il est à noter que les prestations des délégués des sociétés associées dans le cadre des **80 réunions** des Commissions et organes de Gestion d'AQUAWAL représentent pour l'année écoulée, environ **2.600 heures de travail**.

AQUAWAL a participé au 90^{ème} Congrès de l'ASTEE qui s'est déroulé du 7 au 10 juin à Manosque.



RAPPORT D'ACTIVITÉS
DES
COMMISSIONS

3



Commission I

« Production »

Cette Commission traite des sujets relatifs à la production et à la qualité de l'eau potable, y compris les aspects « Protection des captages ».

Supervision :

M. A. PALMANS (CILE)

Président :

M. Y. RENSON (IECBW)

Vice-Président :

M. J.-Cl. CORNET (SWDE)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. G. COLLIGNON (AIVE)

M. J.-M. COMPERE (CILE)

M. S. COURTOIS (Vivaqua)

M. D. FOULON (IDEN)

M. J. GAUTHIER (AIEC)

M. G. MANISE (Régie des eaux de Chimay)

M. V. PAEPS (SPGE)

Mme C. RAMELOT (AQUAWAL)

M. J.-M. REINERTZ (Service communal des eaux de Limbourg)

M. A. RORIVE (IDEA)

M. J.-M. STEVENS (INASEP)

Experts :

M. S. RONKART (SWDE)

M. M. RUELLE (SWDE)

La Commission s'est réunie à **vingt-neuf reprises** au cours de l'année 2011.

La Commission s'est penchée sur l'examen de divers textes légaux et réglementaires dont notamment :

- La révision de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
- L'avant-projet de Décret modifiant divers Décrets concernant les compétences de la Wallonie.
- En collaboration avec les Commissions III « Assainissement » et VI « Eau, Industrie et Agriculture », l'examen de trois avant-projets d'arrêtés du Gouvernement wallon suivants :
 - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial lorsque la surface est inférieure ou égale à 100 m² ou la profondeur inférieure ou égale à 40 cm, utilisant exclusivement le chlore comme procédé de désinfection de l'eau,
 - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial, lorsque la surface est inférieure ou égale à 100 m² ou la profondeur inférieure ou égale à 40 cm utilisant un procédé de désinfection autre que le chlore ou en combinaison avec du chlore et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées,
 - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial lorsque la surface est supérieure à 100 m² et la profondeur supérieure à 40 cm.

La Commission s'est également préoccupée de divers autres dossiers tels que :

- Le suivi des travaux de la Commission EU I « Eau potable » de l'EUREAU et des différents groupes de travail mis en place dans le cadre de la révision de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine en présence du représentant d'AQUABRU via Belgaqua à la Commission EU I « Eau potable ».
- Le suivi des travaux de la Commission I « Production » (Objet : Protection des captages) relatifs aux contacts avec Infrabel et la SPAQuE.
- La révision du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA III).
- Le suivi des travaux du Comité régional PHYTO.
- L'échange d'informations sur le bon usage des pesticides en domaine public / Suivi des contacts avec Phytofar.
- La mise en place d'un groupe de travail au niveau de Belgaqua sur les WATER SAFETY PLANS (WSP).
- La collecte par le Président de la Commission I « Captage, production et qualité de l'eau » de Belgaqua des données des pesticides dans les eaux brutes pour la période de 2005-2008 à 2009-2010.
- En collaboration avec la Commission II « Distribution », le dossier plomb et l'Arrêté Ministériel relatif à l'échantillonnage des métaux et aux mesures concernant les raccordements en plomb dans l'eau de distribution.

- La réglementation européenne relative à l'interdiction des phosphates dans les lessives.
- La nouvelle procédure de déclaration de non-conformité de l'eau (par internet).
- L'article de Test-Achats du mois de mai 2011 « **Eau pure et maison** » et le communiqué de presse d'AQUAWAL « **L'eau du robinet, si mauvaise que ça ?** ».
- L'état de la situation de chaque société en matière de sécheresse.
- Le projet de circulaire ministérielle relative à l'analyse de risques.
- La problématique de la radioactivité.
- La préparation de la position de la Commission I « Production » sur le thème de l'utilisation des ressources alternatives en eau par les ménages dans le cadre de la quatrième édition des Assises de l'eau en Wallonie.
- La mise en place d'un groupe de travail d'experts « Pesticides ».
- La nouvelle contribution de prélèvements sur les volumes produits (Décret du 15 décembre 2011 contenant le budget des recettes de la Wallonie pour l'année budgétaire 2012).
- L'état du dossier relatif à la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public.

La collaboration avec le secteur carrier s'est poursuivie, via notamment les travaux du groupe de travail « AQUAWAL, secteur carrier, SPW », la rédaction de la Convention (SPW - FUNDP) : « **Examen des interactions entre les ressources en eau et l'industrie extractive en Wallonie** », de même que l'élaboration d'une Charte de concertation entre le secteur de la production-distribution d'eau et le secteur carrier. Cette Charte de concertation a fait l'objet d'une signature officielle conjointe le 21/02, en présence du Ministre de l'Environnement. Une annexe à la Charte de concertation a également été rédigée et s'intitule : « Cahier des charges minimal d'information à présenter en appui d'une première présentation d'un projet d'extraction par un carrier au(x) producteur(s) d'eau exerçant des activités à proximité du projet ».

La Commission a reçu, dans le courant de l'année, différents orateurs extérieurs :

- Messieurs DELLOYE et ROUELLE (DGO3) dans le cadre d'échanges de vues et notamment sur les législations wallonnes et européennes.
- En collaboration avec la Commission IV « Administration et Finances » (Objet : Sécurité), la Commission a reçu Monsieur PLUYMACKERS (Commissaire, Chef des experts à l'OCAM, Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace) qui a présenté un exposé sur le bioterrorisme.

La Commission a également été associée, via le Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/RIWA-MEUSE », à un échange de vues dans le cadre de la concrétisation du programme d'intentions. Une réunion s'est tenue à la station d'épuration de Liège-Oupeye. Celle-ci a eu pour objet notamment l'examen des premiers résultats de la campagne d'analyse glyphosate 2010.

Huit réunions ont été consacrées plus particulièrement à la protection des captages, en collaboration avec la S.A. Protectis, dont certaines se sont déroulées en présence de Messieurs DEFORET (Infrabel), LOX (SPAQuE) et DEROUANE (DGO3 – SOS Pollution).

Ces réunions se sont concentrées sur :

- La politique menée par Infrabel en matière de désherbage de ses infrastructures, en collaboration avec un représentant d'Infrabel.
- L'élaboration d'une procédure d'intervention en cas d'incident « polluant » proche d'un ouvrage captant de distribution publique en collaboration avec un représentant de la SPAQuE et de la DGO3 (SOS Pollution).
- L'échange d'expériences en matière de travaux à réaliser en vue de la protection des prises d'eau souterraine.
- Le problème des puits géothermiques.
- L'élaboration d'une démarche de communication à suivre au-delà de la mise en conformité des installations existantes en zones de prévention de captage.
- Le transfert des droits réels en zones de prévention de captage d'eau potabilisable et l'information à l'attention des titulaires de droits réels et des notaires instrumentant.
- Une réflexion sur la mise en œuvre des dispositions du Code de l'Eau concernant la mise en conformité des stockages d'hydrocarbure en zone de prévention de captage : problématique des citernes à mazout de moins de 3.000 litres et réservoirs souterrains.
- La préparation des réunions des experts « nitrate » avec le Cabinet du Ministre de l'Environnement relatives à l'extension des zones vulnérables et à la révision du programme d'actions en Wallonie.
- La demande d'avis du SPW concernant l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives au forage et à l'équipement de puits destinés à une future prise d'eau souterraine et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.
- La demande d'avis du SPW relatif à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à l'étude d'incidences et des installations et activités classées.

La Commission a reçu, durant l'année 2011, Monsieur GODEAUX (DGO3) qui a réalisé un exposé sur l'état d'avancement du NAPAN (Nationaal Actie Plan d'Action National) transposition de la Directive 2009/128/CE pour une utilisation durable des pesticides.





Commission II

« Distribution »

Cette Commission traite notamment des sujets relatifs à la distribution d'eau potable.

Supervision :

M. E. SMIT (SWDE)

Président :

M. P. MINNE (CILE)

Vice-Président :

M. G. LANUIT (SWDE)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. P. CAPIAU (IDEA)

M. G. COLLIGNON (AIVE)

M. P. GILLAUX (IDEN)

M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. O. PIREYN (Vivaqua)

M. J.-M. REINERTZ (Service communal des eaux de Limbourg)

M. Y. RENSON (IECBW)

M. J.-L. ROLAND (AIEM)

Experts :

M. Ph. GILISSEN (SWDE)

M. Ph. PLUMIER (CILE)

La Commission s'est réunie à **six reprises** au cours de l'année 2011. Elle a poursuivi, en collaboration avec deux experts délégués des sociétés associées (Messieurs PLUMIER (CILE) et GILISSEN (SWDE)), sa réflexion entamée depuis 1997 sur l'harmonisation des prescriptions techniques entre les sociétés associées dans le cadre des marchés de fournitures et de travaux. La Commission s'est fixé un ordre de priorité dans ce travail qui a tenu compte de la révision du RW99 (chapitres P et C) et de la rédaction du Cahier des charges type (CCT) 2010-2011 de la SWDE.

Diverses fiches techniques ont été élaborées ou revues par la Commission et approuvées par le Comité de Direction et le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2011.

La réflexion de la Commission s'est portée également sur les dossiers suivants :

- Le suivi des travaux de la Commission II « Distribution » du groupe de travail « FTS », du groupe de travail « Experts – Installations intérieures » de Belgaqua et du CEN TC/164.
- Le suivi du dossier sur le Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau et la Charte wallonne des Impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public.
- La proposition d'adaptation du Code de l'eau suite à la modification de la notion de lotissement dans le CWATUPE.
- Le Cahier des Charges type 2010-2011 de la SWDE.
- En collaboration avec la Commission III « Assainissement », les propositions d'amendement au protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE.
- L'échange des pratiques en matière de prises d'eau frauduleuses par des cols de cygne.
- La présentation des conclusions d'une étude réalisée par Vivaqua sur les différents types de branchements particuliers.
- La demande d'AquaFlanders relative à l'incendie à Hemiksem/Schelle et la journée d'étude du 18/10 à l'attention des Villes et Communes flamandes.
- En collaboration avec la Commission I « Production », le dossier plomb et l'arrêté Ministériel relatif à l'échantillonnage des métaux et aux mesures concernant les raccordements en plomb dans l'eau de distribution.
- Les prescriptions techniques de réfection et de remblayage de la voirie et le courrier au Ministre des Pouvoirs locaux.
- L'échange d'expériences sur la question des tarifs appliqués lors de la demande d'examen par le Service Métrologie d'un compteur suite à la plainte d'un client.
- La préparation de la position de la Commission II « Distribution » sur le thème de l'utilisation des ressources alternatives en eau par les ménages dans le cadre de la quatrième édition des Assises de l'eau en Wallonie.

Durant l'année 2011, la Commission a reçu Monsieur SAGAERT (General Manager - AMT - Water Care) venu lui présenter le système HydraPipe (système intelligent de détection de fuites).



Commission III

« Assainissement »

Cette Commission traite des sujets relatifs à l'assainissement des eaux usées, y compris la thématique « EMAS »

Supervision :

M. B. ANTOINE (AIVE)

Président :

M. J.-P. SILAN (AIDE)

Vice-Présidents :

M. O. LIENARD (IGRETEC) et M. B. VERHOYE (IPALLE)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. P. BOREUX (IDEA)

M. O. BROERS (Vivaqua)

M. E. LEFEVRE (INASEP)

M. P. LEURIS (IBW)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. P. WALHAIN (AIVE)

La Commission s'est réunie à **vingt-deux reprises** au cours de l'année 2011.

La Commission a procédé à l'examen de nombreux dossiers, dont notamment :

- Le suivi des travaux connexes à la Commission III (Objet : EMAS).
- La Convention relative à la constitution et l'exploitation d'un système de gestion des réseaux d'assainissement (exploitation d'Infonet).
- L'examen de divers textes légaux et réglementaires et notamment en collaboration avec les Commissions I « Production » et VI « Eau, Industrie et Agriculture », les trois avant-projets d'Arrêtés du Gouvernement wallon suivants :
 - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial lorsque la surface est inférieure ou égale à 100 m² ou la profondeur inférieure ou égale à 40 cm, utilisant exclusivement le chlore comme procédé de désinfection de l'eau,
 - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial, lorsque la surface est inférieure ou égale à 100 m² ou la profondeur inférieure ou égale à 40 cm utilisant un procédé de désinfection autre que le chlore ou en combinaison avec du chlore et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées,
 - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial lorsque la surface est supérieure à 100 m² et la profondeur supérieure à 40 cm.
- Le suivi des travaux de la Commission EU III « Eaux usées », du groupe de travail NBN TC 165 et du secteur D « Assainissement » du CECOR.
- Le suivi des travaux de la Commission EU II « Eaux usées » de l'EUREAU, en présence du représentant d'AQUAWAL via Belgaqua à cette Commission.
- En collaboration avec la Commission II « Distribution », les propositions d'amendements au protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE.
- L'état de la situation par rapport aux stations de pompage communales susceptibles d'être reprises par la SPGE.
- Le suivi de l'entrevue du 13/01 avec les Représentants des Entreprises Wallonnes de l'Eau (EWE) et l'examen de la question du paiement des acomptes en cours de travaux et de l'éventuelle possibilité de standardisation des spécifications des cahiers spéciaux des charges des Organismes d'assainissement agréés.
- L'examen des courriers de la ville d'Eupen : Assainissement des eaux usées : Essai d'étanchéité des raccordements à l'égout / Dégraisseurs - séparateurs à graisses.

- L'examen de la problématique des lingettes humides.
- L'examen du courrier de la SPGE du 17/11 relatif au cadastre des réseaux d'assainissement.
- La finalisation du Qualiroute.

Dans le cadre de sa réflexion sur la notion de traitement approprié, la Commission a reçu dans le courant de l'année 2011, Monsieur HENRY du CEBEDEAU, qui lui a présenté l'étude en cours sur le phénomène de dilution par les eaux parasites en eaux urbaines résiduaires.

La Commission a également été associée, via le Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL / RIWA-MEUSE », à un échange de vues dans le cadre de la concrétisation du programme d'intentions. Une réunion s'est tenue à la station d'épuration de Liège-Oupeye.

La Commission a également préparé, en collaboration avec les Commissions I « Production » et II « Distribution », la position du secteur sur l'utilisation des ressources alternatives en eau par les ménages dans le cadre de la quatrième édition des Assises de l'eau qui se dérouleront au mois de février 2012.

Elle a procédé, via le groupe de travail « Guide Pratique » composé de représentants de sociétés associées, de la SPGE et de l'UVCW, à la mise à jour du « **Guide Pratique à l'usage des Communes relatif à l'Assainissement des eaux usées** ».

La Commission a poursuivi ses travaux relatifs à la thématique « EMAS » en collaboration avec la SPGE et Maître MOERYNCK.

Dix réunions ont été consacrées à cette question. Elles ont eu pour objet notamment la mise en place d'une nouvelle veille, d'une check-list ainsi que l'examen des nouveautés législatives impactant les Organismes d'assainissement agréés.

Les réunions ont permis de réaliser l'inventaire des démarches ISO 14 001 et EMAS de chaque Organisme d'assainissement agréé, ainsi que pour certains d'entre eux, une présentation de l'audit externe effectué au sein de leur société avec l'établissement d'un tableau de synthèse relatif aux audits externes.

Le groupe de travail « **Autorisations de déversement** », créé au sein de la Commission III « Assainissement » (Objet : EMAS), a poursuivi ses travaux visant à l'élaboration d'une méthodologie de travail en matière de remises d'avis par les Organismes d'assainissement agréés dans le cadre des autorisations de déversement.

La réflexion du groupe de travail « **Gestion des gadoues** » a abouti à la formulation de propositions de mesures de gestion de l'acceptation des gadoues de fosses septiques dans les stations d'épuration d'eaux usées résiduaires communes à l'ensemble des Organismes d'assainissement agréés.

La Commission a continué à suivre les travaux relatifs au service de garde.

La Commission a également procédé à l'analyse des indicateurs de performance environnementale, de même qu'à un échange d'informations sur les agents constatateurs d'infractions.





Commission IV

« Administration et Finances »

Cette Commission mixte et transversale traite des aspects juridiques, administratifs et financiers du secteur de l'eau, y compris les domaines de la sécurité, de l'automatisation, de la qualité (secteur de la production-distribution d'eau) et des ressources humaines.

Supervision :

M. M. DEBOIS (IGRETEC)

Président :

M. R. VANHAMEL (AIDE)

Vice-Président :

M. E. GAZIAUX (IECBW)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. M. BERTINCHAMPS (IGRETEC)

M. Ph. BOULENGIER (Vivaqua)

Mme C. DECAMPS (IDEA)

M. C. DUMONT (AIVE)

M. J.-Fr. FLAMENT (SWDE)

M. Ph. FRERE (IGRETEC)

M. M. GOFFIN (CILE)

Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)

Mme V. JAMME (IBW)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. Y. PETIT (INASEP)

La Commission s'est réunie à **dix-huit reprises** au cours de l'année 2011. Différentes matières ont été abordées qui concernaient les aspects :

- administratifs, financiers et juridiques,
- sécurité,
- automatisation,
- qualité,
- et ressources humaines.

En ce qui concerne les aspects administratifs, financiers et juridiques (**trois réunions et de nombreuses consultations par mail**), la Commission a procédé à l'examen des dossiers suivants :

- Le suivi des travaux connexes à la Commission IV « Administration et Finances » (Objets : Sécurité / Automatisation / Qualité / Ressources humaines).
- Le suivi des travaux de la Commission EU III « Législation et Economie » de l'EUREAU.
- Le suivi des travaux du Comité de contrôle de l'eau.
- La réforme des Intercommunales.
- La poursuite de l'examen de la question du paiement d'une redevance annuelle par les opérateurs pour les chemins de halage.
- La demande de création d'un groupe de travail « Ressources humaines ».

Dans le cadre de l'examen de la problématique « In-house », la Commission a reçu dans le courant de l'année 2011, Monsieur PIERRET (Secrétaire général de l'AIVE) qui a présenté un exposé sur l'expérience de l'AIVE en matière d'In-house et de tarification des services aux associés.

Deux réunions de la Commission se sont déroulées en présence du SPW et de la SPGE et concernaient :

- La problématique relative au remboursement du CVA aux agriculteurs respectant les conditions d'exemptions,
- Et la procédure de régularisation du CVA auprès des entreprises soumises à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles.

La Commission a poursuivi ses travaux en matière de « **Sécurité** », en collaboration avec Monsieur ROBERT (Assuralia). **Trois réunions** ont été consacrées aux dossiers suivants :

- L'examen des législations nouvelles en matière de sécurité.
- Le suivi du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau et la Charte wallonne des Impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public.
- Une présentation de la procédure d'accueil des nouveaux engagés par les sociétés associées.
- Les travaux futurs de la Commission.
- La coordination des travaux de la Commission.
- La présentation du Règlement dit « CLP ».
- L'établissement d'une classification des travaux lourds et légers.
- Les risques biologiques lors de travaux dans les stations d'épuration / Compétence des médecins du travail / Utilisation des eaux de sortie.
- La présentation d'un exposé sur l'Annexe VI de l'arrêté Royal du 01/03/2009 modifiant l'arrêté Royal du 01/07/1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre

l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire.

- Un échange de vues entre les Organismes d'assainissement agréés vis-à-vis de la mise en place de caillebotis synthétiques au niveau des ouvrages ou déversoirs en vue d'éviter les vols et actes de malveillance.
- L'examen de la question de la géolocalisation des véhicules.
- La participation d'un représentant d'Assuralia aux travaux de la Commission.

En collaboration avec la Commission I « Production », la Commission a reçu Monsieur PLUYMACKERS (Commissaire, Chef des experts à l'OCAM – Organe de coordination pour l'analyse de la Menace), qui a présenté un exposé sur le bio-terrorisme

En ce qui concerne le thème « **Automatisation** » (**sept réunions**), la Commission a abordé les dossiers suivants :

- La poursuite des travaux relatifs aux « Consommations énergétiques / Economie d'énergie : optimisation ».
- Le suivi des travaux du groupe de travail « Service de garde ».
- La présentation sur base du canevas de standardisation arrêtée du système de télégestion mis en place au sein de l'ensemble des sociétés.
- La liste des travaux futurs.

En ce qui concerne la thématique « **Qualité** » (secteur de la production-distribution d'eau) – (**une réunion**), la Commission a relancé sa proposition relative à la mise en place d'une procédure d'audits externes croisés entre les sociétés de production-distribution d'eau associées.

La Commission a également procédé à l'analyse des thématiques suivantes : gestion documentaire et manuel qualité, et à l'examen des travaux du groupe de travail N°2 d'Aqua Publica Europea « Performance de la gestion publique : indicateurs et benchmarking des services d'eau et d'assainissement ».

Enfin, la Commission a établi la liste des travaux futurs.

La Commission a démarré ses travaux en matière de « **Ressources humaines** » en 2011 (**quatre réunions**). Sa première réunion a été consacrée à une présentation des services « Ressources humaines » de chaque société associée.

Par la suite, la Commission a procédé à un inventaire de thèmes de discussion et a élaboré, sur base de tableaux de synthèse, les dossiers suivants :

- Le recrutement,
- La formation,
- Les congés thématiques,
- Et le profil de carrière et rémunération.

Une information sur la thématique des élections sociales a également eu lieu.





Commission V

« Communication et Relations publiques »

Cette Commission mixte traite des sujets relatifs aux campagnes d'information et de sensibilisation à l'eau vers le grand public, les communes et les professionnels.

Supervision :

M. A. GILLIS (IECBW)

Présidente :

Mme C. BAWIN (CILE)

Vice-Président :

M. E. FONTAINE (INASEP)

Secrétariat :

Mme F. MERENNE (AQUAWAL)

Membres :

Mme S. COLLARD (IPALLE)

Mme M.-E. DELTENRE (Vivaqua)

Mme P. DENIS (AIDE)

Mme L. IKER (SPGE)

M. R. LATEUR (IBW)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. P. SANTQUIAN (AIVE)

Mme N. SWAELENS (IECBW)

M. P. VANESSE (SWDE)

Mme E. ZIMBILI (IDEA)

Cette Commission s'est réunie à **cinq reprises** au cours de l'année 2011. Elle a consacré la majeure partie de ses réunions à :

- L'organisation de la **Quinzaine de l'eau**, en collaboration avec le Ministre de l'Environnement et les contrats de rivière, qui s'est déroulée du 16 au 30 mars 2011 sur l'ensemble du territoire wallon.
- L'organisation des **conférences-débats « Hydrotour, aux sources de l'espoir »** sur l'ensemble du territoire wallon.
- L'organisation du concours « **Cap sur Marseille** » dans le cadre du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau.
- L'organisation d'un side-event dans le cadre du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau sur le thème : « **Coopération actuelle et à venir entre la Wallonie et les pays du Sud en matière de gestion de l'eau potable et des eaux usées** ».
- La préparation d'un calendrier scolaire avec un poster du cycle de l'eau en partenariat avec le Journal des enfants.
- La promotion et la diffusion du Dossier pédagogique « **Bon voyage, l'eau** » et sa version allemande : « **Wenn das Wasser auf Reisen geht!** », à destination des professionnels de l'éducation, réalisé avec le soutien du Ministre de l'Environnement.
- La diffusion du **DVD « Le voyage de l'eau »**.
- L'organisation des troisième et quatrième éditions des **Assises de l'eau en Wallonie**.
- La mise en place du projet « **Classes d'eau** » en Brabant wallon.
- La rédaction des **communiqués de presse « L'Eau du robinet, si mauvaise que ça...? »** et « **Je jardine malin** ».
- La réimpression des brochures « **L'eau du robinet et la santé** » et « **Demain, l'eau est dans ma nature** ».
- La publication et la promotion du rapport « **Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie - Rapport 2010** ».
- La mise à jour du « **Guide pratique à l'usage des Communes relatif à l'Assainissement des eaux usées** » et de sa version allemande « **Praktischer Litfaden Für Gemeinden Zur Abwasserbeseitigung** ».
- Le soutien de la « **Semaine Universelle de l'Eau et du Climat** » (SUEC).
- Le soutien de la manifestation « **Apothé"Eau"se** », organisée par les Classes d'eau.
- La présentation des actions de sensibilisation sur la préservation de la ressource « Eau », à une délégation marocaine invitée par la SPGE.
- La collaboration avec Nitrawal pour l'organisation du 10^{ème} anniversaire de la structure d'encadrement.
- La publication du Rapport annuel et l'organisation de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUAWAL.
- L'envoi des newsletters l'ECH₂O.



Commission VI

« Eau, Industrie et Agriculture »

Cette Commission mixte et transversale traite des implications de l'agriculture et du monde industriel sur le secteur de l'eau.

Supervision :

M. G. DELBAR (IPALLE)

Président :

M. J.-M. COMPERE (CILE)

Vice-Président :

M. H. ZEMAN (IGRETEC)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. O. BOURLON (INASEP)

M. M. CLOSSET (SWDE)

Mme M. DERICK (Vivaqua)

M. M. LEJEUNE (AIVE)

M. J. LEMLYN (AIDE)

Mme I. MASSART (IBW)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. O. PARENT (IPALLE)

Mme C. RAMELOT (AQUAWAL)

La Commission ne s'est pas réunie durant l'année 2011 et ses travaux se sont limités, en collaboration avec les Commission I « Production » et III « Assainissement » à quelques consultations par mail, dont notamment une sur les trois avant-projets d'Arrêtés du Gouvernement wallon suivants :

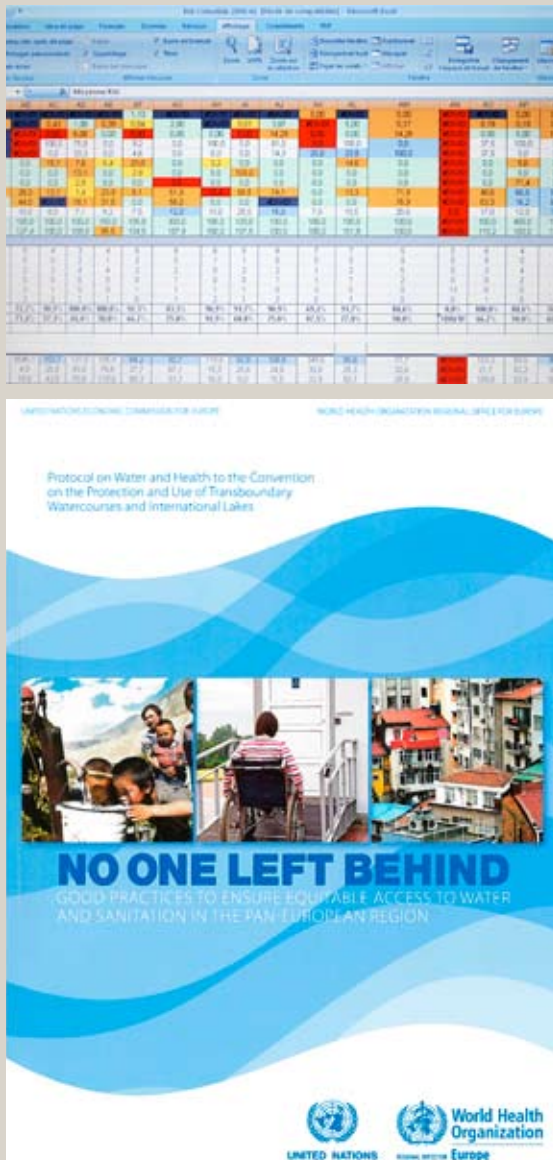
- Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial lorsque la surface est inférieure ou égale à 100 m² ou la profondeur inférieure ou égale à 40 cm, utilisant exclusivement le chlore comme procédé de désinfection de l'eau,
- Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial, lorsque la surface est inférieure ou égale à 100 m² ou la profondeur inférieure ou égale à 40 cm utilisant un procédé de désinfection autre que le chlore ou en combinaison avec du chlore et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées,
- Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial lorsque la surface est supérieure à 100 m² et la profondeur supérieure à 40 cm.



SERVICE

ETUDES

4



Service études

Mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau

L'expertise d'AQUAWAL a été mise à disposition du Comité de contrôle de l'eau dans le cadre de l'analyse des dossiers introduits auprès de celui-ci concernant les indicateurs de performance des services de distribution d'eau ainsi que pour le rapport d'activités du Comité de contrôle.

Convention d'étude relative à l'évaluation des modalités actuelles de demande d'augmentation du prix de l'eau par les distributeurs

AQUAWAL a passé une convention d'étude avec le Comité de contrôle de l'eau qui a pour objet de réviser les modalités actuelles de demande d'augmentation du prix de l'eau par les distributeurs, notamment en ce qui concerne la pertinence des indicateurs de performance. Cette convention, d'une durée de 6 mois, se poursuivra en 2012.

Aide aux sociétés associées

Diverses sociétés associées ont fait appel au cours de l'année 2011 à AQUAWAL afin qu'elle leur apporte son expertise, notamment, pour l'analyse d'enquêtes de satisfaction, la réalisation de cartes, ...

Participation à la semaine ATHENS

Pour la deuxième année consécutive, AQUAWAL a participé à la semaine ATHENS organisée par L'ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts) à Paris et a donné une conférence relative aux enjeux du secteur de l'eau en Wallonie.

Participation au groupe de travail « 3T » de l'Eureau

AQUAWAL a participé au groupe de travail mis en place par l'Eureau sur la problématique des 3T (« Taxes, Tarifs, Transferts »). Ce groupe de travail a pour objectif de mettre en place une méthodologie de détermination des flux financiers au sein des services d'eau afin d'en assurer la transparence. Les résultats des travaux ont été présentés au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui s'est tenu à Marseille du 12 au 17 mars 2012.

Participation au groupe de travail « Equitable Access to Water »

Ce groupe de travail, piloté conjointement par l'UNECE (United Nations Economic Commission for Europe) a pour objectif de rédiger un Guide de bonnes pratiques sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées. Il se veut un recueil d'expériences en la matière, tant sur l'accès physique à l'eau qu'à l'accès financier. Ce Guide a été présenté via une Conférence de Presse à l'occasion du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Marseille.

Elaboration de la brochure « Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie – Rapport 2010 »

Cette brochure a été imprimée pour la première fois en 2011. Elle a pour objectif de faire connaître les principaux chiffres et indicateurs relatifs aux services d'eau et d'assainissement en Wallonie, de même que la mise en ligne d'une version téléchargeable en langue anglaise du document. Un communiqué de presse a été rédigé pour annoncer cette publication qui a rencontré un large écho dans de nombreux médias. Cette brochure a été communiquée à l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation pouvant être intéressés par ces données, de même qu'aux Députés wallons.

Cette brochure permet également de suivre, année après année, l'évolution des principaux indicateurs : indicateurs d'état du réseau de distribution d'eau, de consommation d'eau, du prix de l'eau, d'équipement en stations d'épuration, de la protection des captages, ...

Avis divers

L'avis d'AQUAWAL a été rendu au sujet des problématiques européennes suivantes :

- « Blueprint to safeguard europe's water resources ».
- « Position regarding Commission's initiative on Water efficiency in Buildings ».
- Analyse de l'opportunité d'un maintien d'une gestion publique forte dans la distribution d'eau en Wallonie par rapport à l'avantage d'une ouverture à la concurrence sectorielle.
- Avis sur le projet de proposition « Water efficient Europe : every drop counts ».
- Position sur diverses législations européennes existantes.





COMMUNICATION
ET
SENSIBILISATION

5



1

Pour la troisième année consécutive, AQUAWAL a organisé, en partenariat avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie et avec le soutien de la Wallonie, **les Assises de l'eau en Wallonie**.

Ce colloque, destiné prioritairement aux mandataires et agents communaux, s'est déroulé le mercredi 16 mars 2011 au complexe cinématographique Acinapolis de Jambes, en présence du Ministre de l'Environnement et d'un représentant du Ministre des Pouvoirs locaux.

Près de 300 participants étaient présents dont notamment des représentants de 51 communes wallonnes, des contrats de rivière, du secteur privé, des autorités ministérielles et administratives de Wallonie.

Parmi les exposés présentés : « Qualité de l'eau potabilisable et de distribution en Wallonie », « Gestion de la ressource et financement du secteur », « Fonds social de l'eau en Wallonie, évolution et perspectives », « Service public d'assainissement autonome (SPAA) ». Des cas pratiques ont également été présentés afin d'illustrer les propos des orateurs.

Lors de cet événement, AQUAWAL a présenté le « **Guide pratique à l'usage des Communes relatif à l'Assainissement des eaux usées** ». Elaboré en collaboration avec l'UVCW et la SPGE, ce document regroupe de nombreuses informations et conseils pratiques pour améliorer l'application, au quotidien pour les collectivités locales, de la législation en matière d'eau. Une première mise à jour du Guide a eu lieu en juillet 2011.

La Commune de Gedinne a remporté un « **Biofiltre** » offert par Phytifar, l'Association belge de l'Industrie des produits de protection des plantes dans le cadre d'un concours organisé par AQUAWAL et ouvert à tous les représentants des communes.

En 2011, AQUAWAL a débuté les préparatifs de la **quatrième édition des Assises de l'eau** qui se dérouleront le 29 février 2012 et qui porteront sur : « **L'utilisation des ressources alternatives en eau par les ménages : aspects environnementaux, sanitaires, techniques et socio-économiques** ».

La **Quinzaine de l'eau**, organisée à l'initiative du Ministre de l'Environnement, s'est déroulée du 16 au 30 mars 2011. Un site internet regroupant l'ensemble des activités proposées a été mis en place et des publicités diverses ont été encartées dans la presse écrite. Un spot radio a été réalisé.

A cette occasion, certains associés d'AQUAWAL ont ouvert des sites techniques au grand public et aux écoles (stations d'épuration, usine d'embouteillage d'eau de source, château d'eau, usine de nitrification et stations de pompage).

Plus de **8.000 personnes** ont participé aux **234 activités organisées**.

Un autre projet important s'est concrétisé en 2011 : **l'organisation d'une tournée de conférences-débats « Hydrotour, aux sources de l'espoir »** du 7 au 28 novembre 2011 dans toute la Wallonie.

Les deux frères Loïc et Geoffroy DE LA TULLAYE, aventuriers français, ont parcouru la Wallonie afin de transmettre leur savoir et leur passion aux jeunes wallons. Leur documentaire a été projeté et celui-ci a permis d'entamer le débat avec plus de 1.250 élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années secondaires.

En parallèle à ces cycles de conférences-débats, AQUAWAL a lancé le concours « **Cap sur Marseille** » qui consistait à développer un « Plaidoyer pour l'eau ».

Les quatre meilleurs travaux ont été sélectionnés par un jury composé d'experts et les lauréats se sont rendus au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Marseille au mois de mars 2012.

Cette opération, qui a reçu le soutien de la Wallonie, a été appuyée par la création de supports de promotion pour le concours. Une page facebook a été créée et alimentée durant toute la durée de la campagne afin de fournir aux participants des renseignements sur l'eau. Un communiqué de presse a relaté l'événement.

A noter qu'AQUAWAL a organisé un side-event à Marseille dans le cadre du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau sur le thème : **« Coopération actuelle et à venir entre la Wallonie et les pays du Sud en matière de gestion de l'eau potable et des eaux usées »**.

Les dossiers suivants ont également été abordés :

- La rédaction des **communiqués de presse « L'Eau du robinet, si mauvaise que ça...? »** et **« Je jardine malin »**.
- La publication et la promotion du rapport **« Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie - Rapport 2010 »**.
- Le soutien de la **« Semaine Universelle de l'Eau et du Climat »** (SUEC).
- Le soutien de la manifestation **« ApothéEAUse »** organisée par les Classes d'eau.
- La présentation des actions de sensibilisation sur la préservation de la ressource « Eau » à une délégation marocaine invitée par la SPGE.
- La collaboration avec la structure d'encadrement Nitrawal pour l'organisation de son dixième anniversaire.
- La publication du Rapport annuel et l'organisation de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUAWAL.





Pays	Nombre de visites 2010	Nombre de visites 2011	Variation
Belgique	38.356	52.793	+ 37,6 %
France	41.051	46.591	+ 13,5 %
Canada	2.239	2.680	+ 19,7 %
Algérie	1.674	2.578	+ 54,0 %
Maroc	1.506	1.736	+ 15,3 %
Autres	6.609 133 autres pays	9.537 141 autres pays	+ 44,3 %
Total	91.435	115.915	+ 26,8 %



Le **site internet** d'AQUAWAL est actualisé régulièrement et le nombre de visiteurs en 2011 s'élève à **115.915**.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de fréquentations **a augmenté de 27%**, principalement au dernier trimestre de l'année 2011.

Le temps total passé sur le site internet a également connu un accroissement pour atteindre **3.337 heures au total** (2.983 heures en 2010).

On constate que le site est toujours consulté à travers le monde entier. Les internautes proviennent d'environ **146 pays différents**.

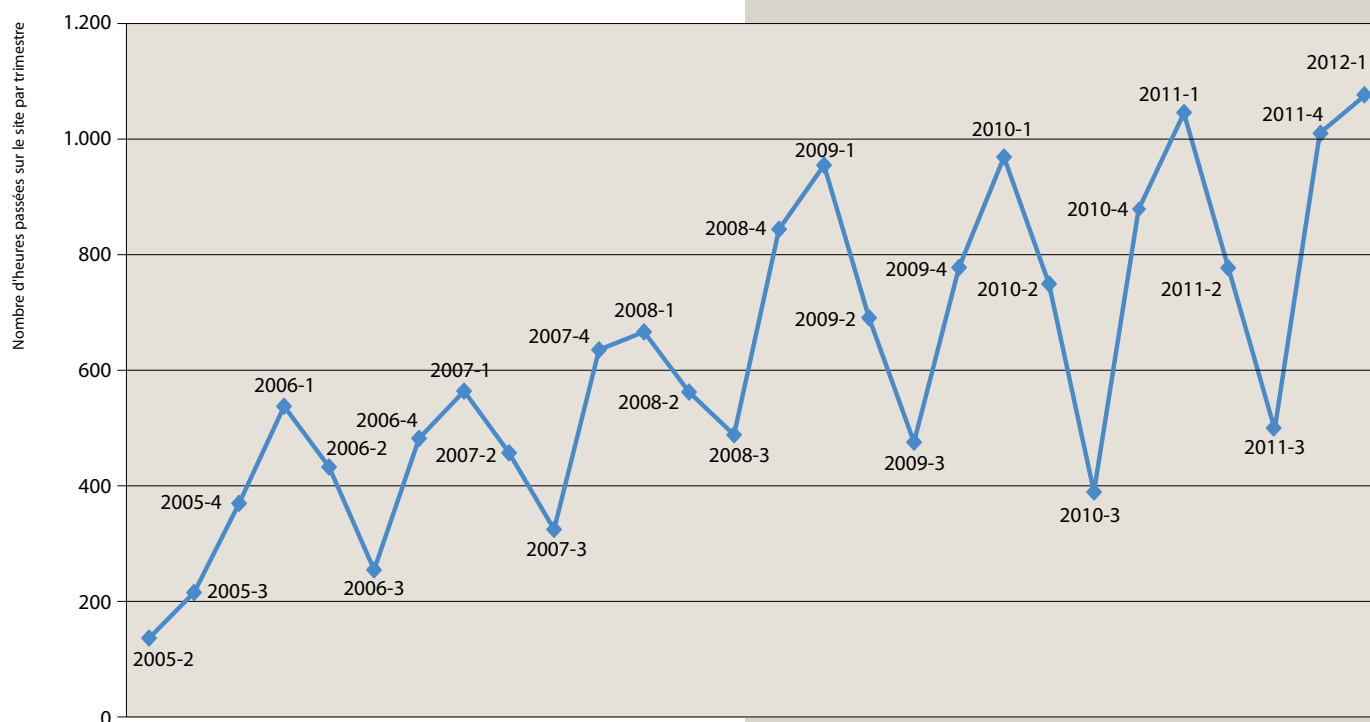
En 2011, **quatre newsletters, l'ECH₂O**, furent envoyées à plus de **1.600 destinataires**.

AQUAWAL publiera en 2012 un **calendrier scolaire avec un poster du cycle de l'eau** dans le Journal des Enfants.

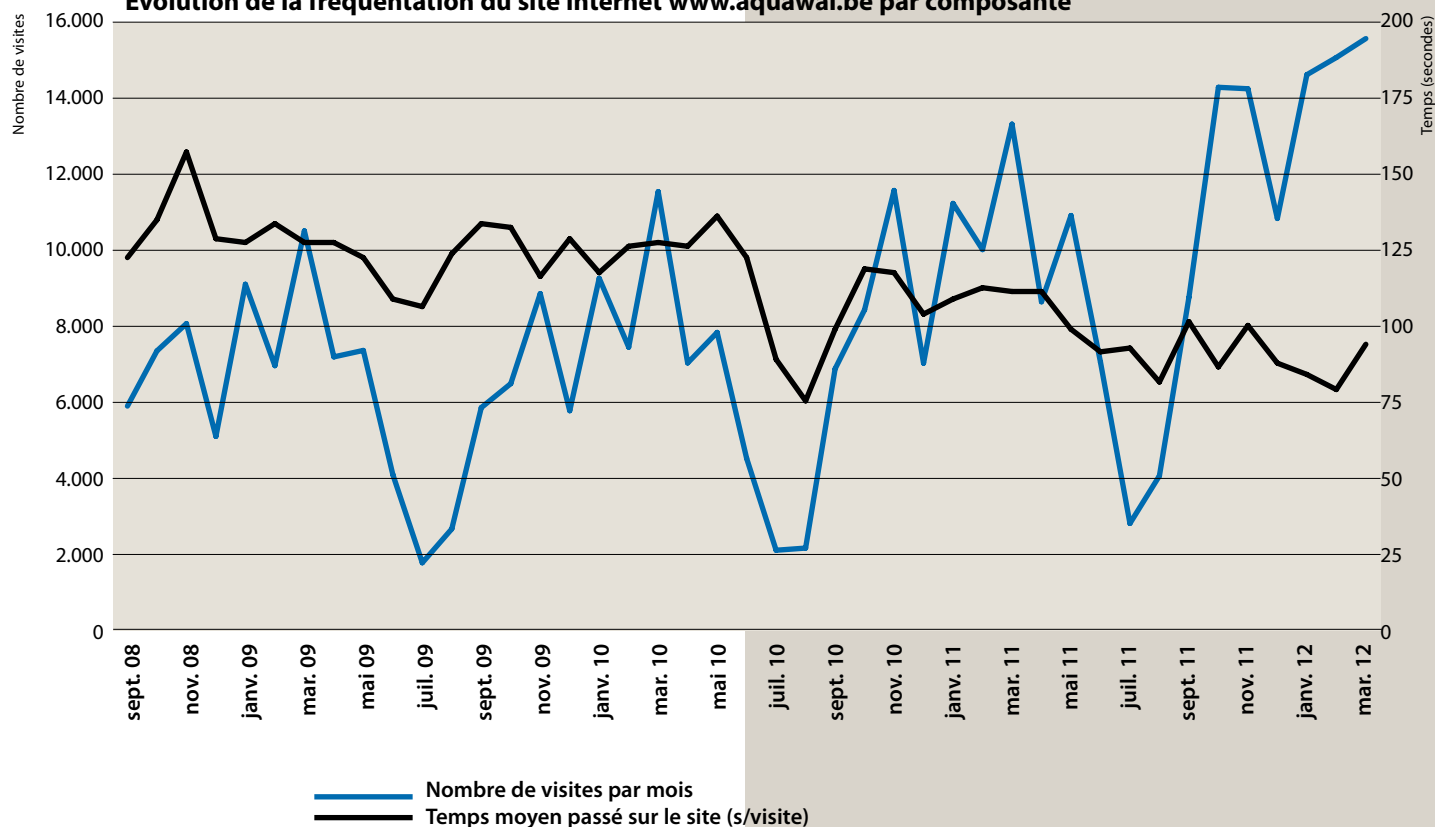
La diffusion du **Dossier pédagogique « Bon voyage, l'eau » et sa version allemande : « Wenn das Wasser auf Reisen geht! »**, à destination des professionnels de l'éducation, et du **DVD « Le voyage de l'eau »** s'est poursuivie en 2011. Les brochures **« L'eau du robinet et la santé »** et **« Demain, l'eau est dans ma nature »** ont également été réimprimées.

Une réflexion a démarré pour la création d'un jeu de société sur l'eau et d'un dossier pédagogique à destination des élèves de maternelles.

Fréquentation du site Internet www.aquawal.be Evolution 2005-2011



Evolution de la fréquentation du site internet www.aquawal.be par composante



CONVENTION-CADRE
DU
PROGRAMME
DE GESTION
DURABLE
DE L'AZOTE EN
AGRICULTURE
EN WALLONIE
(PGDA)



Convention - Cadre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA)

Convention-cadre PGDA

Depuis plus de 10 ans maintenant, la structure d'encadrement Nitraval œuvre avec les agriculteurs en vue de protéger les ressources en eau de Wallonie d'une contamination par le nitrate d'origine agricole. C'est dans le cadre du Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA), transposition wallonne de la Directive européenne « Nitrates » qu'elle a été mise en place.

Cette structure comprend cinq partenaires travaillant ensemble, à savoir : l'asbl Nitraval, la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), AQUAWAL, le Groupe de Recherches Environnement et Ressources azotées de l'Université de Liège – Gembloux Agro-Bio Tech et l'Université catholique de Louvain.

Sa composition est assez particulière et novatrice étant donné que tant le secteur agricole que les producteurs d'eau y sont représentés via, respectivement, la FWA et AQUAWAL. Malgré leurs visions et intérêts fort différents, le consensus au sein de la structure est de rigueur. Quant à l'asbl Nitraval, noyau de cette structure, grâce à ses conseillers, elle permet un encadrement technique et personnalisé des agriculteurs pour la mise en application du PGDA. Et enfin, la structure est épaulée par deux équipes scientifiques offrant des bases solides et adaptées à ce programme en constante évolution.

En effet, le PGDA doit être révisé tous les quatre ans comme le prévoit la Directive européenne : la première révision a eu lieu en 2007, la seconde en 2011...



PGDA III

Pour rappel, le premier programme d'actions « PGDA I » couvrait la période 2002-2006 et était fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2002. Il a été abrogé par le deuxième programme « PGDA II » promulgué par l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007. Le 14 février 2008 paraissait un nouvel arrêté du Gouvernement wallon relatif au « suivi, par des mesures de l'azote potentiellement lessivable, de la conformité des exploitations agricoles situées en zone vulnérable aux bonnes pratiques agricoles nécessaires à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles ». Récemment, ces deux derniers arrêtés ont été fusionnés et modifiés par le nouvel arrêté du 31 mars 2011 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau en ce qui concerne la gestion durable de l'azote en agriculture en Wallonie, reprenant le troisième programme d'actions appelé « PGDA IIbis ».

Cependant, un rapport de la Cour des comptes sur la gestion durable de l'azote en agriculture portait un regard critique sur la mise en œuvre du PGDA et ce, notamment en termes d'efficacité et de contrôles. De plus, un rapport commandité par la Commission européenne à un Bureau d'études conclut à une révision du PGDA, notamment des zones vulnérables.

En 2011, le Cabinet du Ministre de l'Environnement a donc entamé un cycle de rencontres avec les différentes parties prenantes de ce programme afin d'amener des propositions concrètes concernant les mesures pour adapter le programme d'actions et la révision des zones vulnérables.

Ce travail permettra d'aboutir au 4^{ème} programme d'actions, PGDA III, et sera largement poursuivi en 2012...

Nitrawal a fêté ses 10 ans

2011, année de révision avec le PGDA III... Mais aussi année de fête !

C'est le vendredi 23 septembre 2011 à Malèves-Sainte-Marie que la structure d'encadrement Nitrawal a fêté, avec tous ses partenaires et collaborateurs, et en présence des représentants des Ministres de l'Environnement et de l'Agriculture, ses 10 ans au service d'une agriculture durable pour une eau de qualité ! Au total, 180 personnes ont participé à la conférence organisée par la structure, présentant son rôle de relais entre la réalité des agriculteurs, l'administration et les Ministres, les scientifiques et le grand public. C'est grâce à la compréhension mutuelle des problématiques des uns et des autres que des actions concrètes et efficaces sont mises en place de manière durable.

Pour l'occasion, la structure a également pensé au grand public en les invitant à parcourir un labyrinthe floral géant le dimanche 25 septembre 2011, parsemé de divers ateliers thématiques présentant les efforts des agriculteurs et les améliorations des pratiques agricoles. Plus de 800 personnes se sont ainsi baladées au milieu des fleurs de moutarde, de phacélie et de tournesol à Malèves-Sainte-Marie, venues découvrir les actions concrètes menées par les agriculteurs dans un souci de protection de l'eau.

Chiffres-clés

En 10 ans, la structure d'encadrement Nitrawal représente :

- 500 réunions d'information totalisant 18.000 participants ;
- 13.000 visites individuelles en ferme ;
- 7.800 agriculteurs conseillés : plus de 50% des agriculteurs wallons ont spontanément fait appel au moins une fois aux services de Nitrawal ;
- 76% des agriculteurs conseillés par Nitrawal en 2009 ont diminué leurs apports d'azote minéral (engrais chimique).

Ces chiffres démontrent une évolution des mentalités chez les agriculteurs. En effet, 77% des agriculteurs pensent qu'ils peuvent avoir un impact positif sur la protection des eaux. Si on s'intéresse aux agriculteurs de moins de 35 ans, on atteint même les 90%.

Grâce à l'encadrement de la structure, les agriculteurs ont été largement sensibilisés à la protection de l'eau et par conséquent à l'environnement. Les pratiques des agriculteurs se sont adaptées et améliorées afin de mieux penser à demain : implantation de cultures intermédiaires pièges à nitrates, apport raisonné d'engrais sur les cultures et prairies, respect des périodes d'épandage, stockage approprié des engrais, etc.

Résultats APL 2011

Cette évolution des mentalités permet ainsi une agriculture durable et une gestion raisonnée de l'azote dans l'exploitation. Afin de vérifier que les agriculteurs agissent de façon à protéger l'eau en adéquation avec le PGDA, des contrôles APL (Azote Potentiellement Lessivable) sont menés par l'administration en Wallonie. Depuis 2011, le contrôle a été renforcé : on est passé de 3% à 5% des exploitations situées en zone vulnérable.

Pour cette quatrième année de contrôle, ce sont 525 exploitations agricoles qui ont été contrôlées.

Les résultats laissent apparaître que 80% des exploitations sont conformes.

REPRÉSENTATIONS
7 EXTERIEURES
ET ACCORDS
DE
PARTENARIAT

AQUAWAL assure, grâce à l'implication de ses représentants au sein de nombreuses entités reprises ci-après, une représentation active des opérateurs publics wallons du secteur de l'eau :

- **IWA (International Water Association)**
Association internationale des professionnels de l'eau.
- **EUREAU (European federation of national associations of water and waste water services)**
Fédération européenne des associations nationales des services d'eau et d'assainissement.
- **CEOCOR (European Committee for the study of corrosion and protection of pipes and pipeline systems)**
Comité Européen d'Etude de la Corrosion et de la Protection des Canalisations.
- **AQUA PUBLICA EUROPEA**
Association européenne pour la gestion publique de l'eau qui a pour vocation de rassembler les opérateurs publics des services d'eau et d'assainissement au niveau de l'Europe pour la promotion et le développement de la gestion publique de l'eau.
- **Belgaqua**
Fédération belge du secteur de l'eau.
- **B-IWA (Belgian Committee of IWA)**
Plate-forme de rencontres des acteurs dans le domaine de l'eau et d'échanges d'informations.
- **Bureau de Normalisation (NBN) et Centre européen de Normalisation (CEN)**
Instances de normalisation et de certification de projets de normes dans le secteur de l'eau.
- **Commission consultative de l'eau**
Commission émettant des avis sur les projets de Décrets relatifs au domaine de l'eau et d'Arrêtés réglementaires pris en exécution des dispositions, ainsi que dans les autres cas prévus par le Décret relatif au Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau.
- **Commission régionale des déchets**
Commission émettant des avis sur les projets d'Arrêtés réglementaires pris en vertu du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.
- **Comité de contrôle de l'eau**
Sa mission est de veiller au fait que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau menée au niveau de la Région wallonne et à la prise en compte du Coût-Vérité.
- **Comité des Experts (SPGE)**
Remise d'avis au Comité de Direction et au Conseil d'Administration de la SPGE, soit d'initiative, soit à la demande de ceux-ci, sur toute question relative à la gestion de l'eau (et avis sur les questions techniques qui pourraient apparaître lors d'un différend entre un titulaire de prise d'eau, un distributeur ou un Organisme d'assainissement agréé et la SPGE).
- **Comité régional PHYTO**
Regroupe différents centres de recherche et institutions scientifiques, représentants du négoce, de l'industrie pharmaceutique et des Pouvoirs publics, dans le domaine des produits de protection des plantes.
- **Commissions Internationales de la Meuse (CIM) et de l'Escaut (CIE)**
La Commission Internationale de la Meuse a pour objectif d'aboutir à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique international de la Meuse.
La Commission Internationale de l'Escaut a pour objectif de mettre en place une coopération entre les Etats et les Régions riveraines de l'Escaut afin de réaliser une gestion

durable et intégrée du district hydrographique international de l'Escaut.

- **Comité d'Accompagnement de la Convention SPGE/CEBEDEAU de prestations de service d'assistance technique et scientifique relative aux ouvrages d'épuration et de collecte : identification des coûts unitaires d'investissement**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention d'assistance technique et économique en matière de traitement des eaux de dépotage et de lavage des unités de traitement et de regroupement des produits de curage des réseaux d'assainissement**
- **Convention « Modélisation pré-normative de pratiques agricoles et agro-environnementales en vue des plans de gestion des eaux de surface et souterraines en Région wallonne à l'aide du modèle EPICgrid - Qualvados - projet Qualvados 2 »**
- **Comité d'accompagnement du programme d'actions pour la protection des captages contre les contaminations d'origine agricole - Bassins pilotes d'Arquennes**
- **CEBEDEAU**
Laboratoire indépendant de recherche fondamentale et appliquée, spécialisé dans le traitement des eaux résiduaires et industrielles ainsi que des déchets qui en sont issus.
- **ISTE (Institut Supérieur des Techniques de l'Eau Asbl)**
- **Protection des captages : Comité de suivi**
- **Task force Directive-cadre sur l'eau (DCE)**
Constituée sur décision du Gouvernement wallon, elle est dédiée à la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau et a pour objectif, sur base du travail réalisé par le SPW (DGO3) en termes de compilation et de valorisation des données existantes, d'apprécier et d'arrêter les choix à opérer pour la mise en œuvre des thématiques non encore exploitées (en particulier l'analyse économique).
- **NITRAWAL**
Structure d'encadrement des agriculteurs pour la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA) et de communication, vers les agriculteurs et les citoyens, des enjeux de ce programme.
- **CBH (Comité Belge des Hydrogéologues)**
- **CNB PHI (Comité National Belge pour le Programme Hydrologique International)**
- **Comité d'experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle**
Son rôle est de rendre un avis sur les demandes d'agrément de systèmes d'épuration individuelle afin que le particulier qui installerait un système d'épuration individuelle agréé puisse bénéficier d'une valorisation de la prime accordée.
- **Convention « Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides » - Projet de support scientifique et d'aide à la prise de décision (CRA-W / SPGE), via la Cellule Diagnostic Pesticide - Captage.**
- **Comité d'Accompagnement de la convention relative à la caractérisation hydrogéologique et support à la mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE sur les masses d'eau souterraine en Région wallonne (Convention Synclin'Eau) : travaux complémentaires de modélisation.**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention VALBOU :**
analyse des contraintes liées au traitement et à l'épandage sur les sols des boues de stations d'épuration d'eaux résiduaires urbaines.

- **Aquapôle**
Pôle d'expertise et de recherche et développement en matière de gestion des eaux.
- **Polygone de l'Eau**
Centre de gestion de l'eau et centre de compétences des métiers de l'eau.
- **UVCW – Commission « Environnement »** : groupe de travail « Eau ».
- **Comité d'Avis – Fonds de solidarité internationale pour l'eau (FSIE)**
Comité instauré par l'article R.320bis - 8 du Code de l'eau qui vise à sélectionner les projets qui seront cofinancés par le Fonds de solidarité internationale pour l'eau dont l'objet est de soutenir de nouvelles dynamiques locales dans les pays en voie de développement en matière d'accès, de gestion et de partage de l'eau.
- **Asbl « Verviers au film de l'eau »**
Cette asbl a comme objectif, au travers de la Semaine Universelle de l'Eau et du Climat (SUEC), d'organiser à Verviers (avec une décentralisation à Namur, Liège, Louvain-la-Neuve) un festival de documentaires de haut niveau consacré à la problématique de l'eau et du climat et des journées scolaires.
- **Comité d'accompagnement de la Convention relative à la mise à disposition de l'expertise d'AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau**
- **Comité d'Accompagnement de la Charte de concertation entre le secteur de la production d'eau et le secteur carrier**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention « Examen des interactions entre les ressources en eau et l'industrie extractive en Région wallonne » (SPW/FUNDP)**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention d'étude relative à l'analyse du cycle de l'eau de pluie en Wallonie**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention d'étude relative à l'analyse du cycle de l'eau produite, distribuée et épurée en Wallonie**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention d'étude relative à l'évaluation des modalités actuelles de demande d'augmentation du prix de l'eau par les distributeurs**
- **Comité d'accompagnement de la Convention visant à l'actualisation des données relatives à l'activité extractive en Région wallonne « Etude Poty » (Université de Liège)**
- **Groupe d'experts européens « Accès équitable à l'eau et à l'assainissement »**
- **Groupe de travail « 3T : Taxes, Tarifs et Transferts » de l'Eureau**
- **Groupes de travail mis en place dans le cadre du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau**
- **Comité consultatif d'accompagnement du Plan comptable uniformisé dans le secteur de l'eau (CCPCE)**
Ce comité est instauré par l'article R.308Bis - 33 du Code de l'eau et vise à accompagner le processus de mise en œuvre et l'application du Plan comptable uniformisé de l'eau en Wallonie.

En termes de représentations extérieures, le dialogue avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, le monde agricole et le secteur carrier s'est poursuivi de façon positive en 2011, de même que les relations entretenues avec les Cabinets du Ministre de l'Environnement, du Ministre des Pouvoirs locaux et le SPW (DGO3 – DGO4 et DGO5).

Accords de partenariat

• Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et l'ASTEE

Dans le cadre de la Convention de collaboration signée avec l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), AQUAWAL reçoit systématiquement un exemplaire de la revue « Techniques, Sciences, Méthodes ». Monsieur RENSON, Président de la Commission I « Production », a participé au 90^{ème} Colloque de l'ASTEE qui s'est tenu à Manosque du 7 au 10 juin 2011.

• Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et la RIWA-Meuse

AQUAWAL et la RIWA-Meuse ont mis à jour l'Accord de partenariat qui les liait depuis 2002 via un nouvel Accord de partenariat, complété d'un programme d'intentions, qui a été signé à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUAWAL du 11 juin 2010.

Dans ce cadre, des contacts réguliers ont lieu entre les deux Entités, via notamment les réunions du Comité de suivi de l'Accord de partenariat et des contacts avec Madame DOEDEL et Monsieur RÖMGERS, respectivement Présidente et Directeur de la RIWA-Meuse.

The background of the entire page is a close-up photograph of water droplets on a surface with a colorful, textured pattern. The colors range from bright yellow and orange to deep red and magenta. The droplets are of various sizes and are scattered across the entire frame, creating a sense of freshness and movement. The lighting is bright, causing some droplets to reflect light, adding to the visual complexity.

RAPPORT FINANCIER

8

I Evolution des affaires, résultats et situation de la société

Le bénéfice de l'exercice 2011 est de 5.649 € contre 93.385 € l'exercice précédent.

Le coût des ventes et prestations s'élève à 692.477 €. Il était de 617.881 € en 2010.

Les charges financières sont stables, soit 424 € en 2011.

Les produits de l'exercice 2011 atteignent 698.551 € soit une diminution de 2,97 % par rapport au chiffre de 719.905 € atteint en 2010.

La situation des fonds propres est de 3.116.152 € à comparer au montant de 3.179.992 € au terme de l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-dessous l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2010 et 2011.

Variation de l'actif 2010-2011

Les différents investissements relatifs à l'année 2011 sont de 2.993 €. La charge d'amortissement de l'exercice s'élève à 3.077 €.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE.

Les créances commerciales sont de 50.152 €. Elles se répartissent entre des créances sur les associés 2.025 €, la Région wallonne 19.791 € et des acomptes versés pour le Forum Mondial de l'Eau à Marseille. Les autres créances, pour un montant de 33.729 €, représentent principalement le montant de TVA à récupérer pour 19.615 € ainsi que les précomptes mobiliers retenus à la source sur la perception des intérêts financiers 1.818 € et l'ONSS payée d'avance 12.138 €.

Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 739.995 € dont 112.154 € en placement de trésorerie, 503.989 € en compte épargne et 123.752 € en compte courant.

Les comptes de régularisation sont de 56.101 € :

- Des charges à reporter pour 46.812 € qui se répartissent principalement entre les charges de l'étude Comase pour 37.539 € et des charges salariales relatives à l'année 2012 pour 7.566 €.
- Des produits acquis pour 9.289 € qui représentent les intérêts sur les placements financiers perçus en 2012 et relatifs à l'année 2011.

Variation du passif 2010-2011

Les capitaux propres s'élèvent à 3.185.641 € en augmentation de 5.649 € après affectation du résultat proposé pour l'exercice en cours. Ce montant représente le capital libéré pour 2.636.678 €, les réserves pour 441.107 € et le bénéfice reporté pour 107.856 €.

Le montant de la provision pour risques et charges représente l'indexation du loyer qui n'a jamais été appliquée.

Le montant des dettes est de 55.878 €. Elles se répartissent en 14.103 € de dettes commerciales, de 41.776 € de provision pour le pécule de vacances.

Variation du compte de résultats 2010-2011

Les ventes et prestations s'élèvent à 547.450 € et se répartissent en 444.572 € de facturations de prestations de service, 96.695 € de subsides liés aux diverses conventions d'études et de 6.183 € de frais récupérés.

Les produits financiers de 151.101 € représentent 138.979 € de dividendes sur la participation SPGE et 12.122 € d'intérêts sur la gestion de trésorerie.

Le coût des ventes et prestations de 692.477 € se répartit comme suit :

- Services et biens divers pour un montant de 345.491 €. Les principales dépenses sont les cotisations pour 71.608 €, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 114.412 €, 27.333 € de charges locatives, 11.945 € pour l'organisation de manifestations et de séminaires, 10.423 € d'honoraires, 18.183 € de consultance Comase, 25.708 € de frais d'interim et 10.155 € pour la publication du Rapport d'activités.
- Les charges salariales sont de 342.887 €.
- Les amortissements sont de 3.077 €.
- Les autres charges d'exploitation pour 1.022 €.

En euros non arrondis pour les besoins de l'affectation, le résultat de l'exercice est de 5.649,42 €. Le bénéfice reporté des années antérieures est de 102.489,17 €. Le bénéfice à affecter pour l'année 2011 est de 108.138,59 €.

Il est proposé d'affecter le bénéfice comme suit :

- 282,47 € à la réserve légale soit 5 % de 5.649,42 €.
- 107.856,12 € au bénéfice à reporter.

II Principaux risques et incertitudes

Néant.

III Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant.

V Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

VI Succursales

Néant.

VII Utilisation des instruments financiers

La société gère ses actifs financiers au travers de comptes à vue, de compte à terme et de placements.

VIII Divers

Au vu de la réalisation de son objet social, il n'y a pas lieu pour la société de mettre en place des indicateurs de performance.



BILAN ET COMPTE
DE RESULTATS

9

1. Bilan

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
Actifs immobilisés	2.384.648,01	2.384.732,14
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT		
	0,00	0,00
	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et outillage	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	4.870,17	4.954,30
	4.870,17	4.954,30
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations financières	2.379.777,84	2.379.777,84
	2.379.777,84	2.379.777,84
Actifs circulants	879.976,83	925.192,65
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS		
Créances commerciales	50.152,09	16.733,72
Autres créances	33.728,61	48.349,32
	83.880,70	65.083,04
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE		
Autres placements	112.154,05	259.981,96
IX. VALEURS DISPONIBLES		
Banques	627.740,33	586.160,72
Caisse	100,61	654,06
	627.840,94	586.814,78
X. COMPTES DE REGULARISATION		
	56.101,14	13.312,87
TOTAL DE L'ACTIF	3.264.624,84	3.309.924,79

Tous les montants sont en euros.

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	3.185.641,35	3.179.991,93
I. CAPITAL		
A. Capital souscrit	6.236.678,07	6.236.678,07
B. Capital non appelé	-3.600.000,00	-3.600.000,00
	2.636.678,07	2.636.678,07
IV. RESERVES		
A. Réserve légale	59.870,45	59.587,98
B. Réserves indisponibles	27.979,71	27.979,71
D. Réserves disponibles	353.257,00	353.257,00
	441.107,16	440.824,69
V. BENEFICE REPORTE		
Bénéfice reporté	107.856,12	102.489,17
	107.856,12	102.489,17
VII. PROVISIONS		
Autres risques et charges	8.105,18	8.105,18
	8.105,18	8.105,18
Dettes	55.878,31	121.827,68
IX. DETTES A UN AN AU PLUS		
Dettes commerciales	14.102,81	4.296,08
Dettes fiscales, salariales et sociales	41.775,50	42.092,64
Autres dettes	0,00	75.438,96
	55.878,31	121.827,68
X. COMPTES DE REGULARISATION		
	15.000,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	3.264.624,84	3.309.924,79

2. Compte de résultats

	31/12/2011	31/12/2010
I. VENTES ET PRESTATIONS	547.449,62	558.554,32
Chiffres d'affaires	448.137,37	452.984,71
Autres produits d'exploitations	99.312,25	105.569,61
II. COUTS DES VENTES ET PRESTATIONS	692.477,33	617.881,28
Services et biens divers	345.490,58	266.695,59
Rémunérations, charges sociales et pensions	342.887,04	347.662,13
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	3.077,23	2.656,83
Autres charges d'exploitation	1.022,48	866,73
III. BENEFICE D'EXPLOITATION - PERTE D'EXPLOITATION	-145.027,71	-59.326,96
IV. PRODUITS FINANCIERS	151.101,46	161.350,70
Produits des immobilisations financières	138.979,03	150.877,92
Produits des actifs circulants	12.122,43	10.472,78
V. CHARGES FINANCIERES	424,33	533,45
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	424,33	533,45
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	8.105,18
IX. RESULTAT DE L'EXERCICE	5.649,42	93.385,11
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
Bénéfice de l'exercice à affecter	5.649,42	93.385,11
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	102.489,17	89.212,27
Bénéfice à affecter	108.138,59	182.597,38
Dotation à la réserve légale	282,47	4.669,25
Bénéfice à reporter	107.856,12	102.489,17
Rémunération du capital	0,00	75.438,96
	108.138,59	182.597,38

RAPPORT DU
10 COMMISSAIRE-
REVISEUR

**Rapport du Commissaire-Reviseur sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011
présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la S.A. AQUAWAL**

**Siège social :
Rue Félix Wodon, 21 - B-5000 NAMUR**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions (et informations) complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (exercice du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011), établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 3.264.624,84 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 5.649,42 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et les informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions (et informations) complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 14 mai 2012

Sprl J-M Deremince Reviseur d'Entreprises
Commissaire
Représentée par
Jean-Marie DEREMINCE,
Reviseur d'Entreprises

Editeur responsable

Claude TELLINGS
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon, 21
B-5000 NAMUR

Coordination

Sylvie VERTONGEN et Fanny MERENNE
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon, 21
B-5000 NAMUR

Photographies

AQUAWAL
CRÉACOM
AIEC
IECBW
NITRAWAL
UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION
FOR EUROPE / WORLD HEALTH ORGANIZATION
REGIONAL OFFICE FOR EUROPE

Conception & réalisation

Créacom
Tél. : +32 (0)4 227 90 06

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon, 21
B-5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30
Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be



S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon, 21
B-5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30
Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be